



SÉANCE ORDINAIRE 11 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 janvier 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2016-01-5479: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal des séances du 7 et 14 décembre 2015
2. *TRAVAUX PUBLICS*
3. *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 3.1 Soumission – laboratoire pour analyses des eaux potable et usée
4. *VOIRIE*
5. *SÉCURITÉ*
 - 5.1 Demande au MTQ pour l'installation de panneaux « arrêt » au coin de la 100^e Rue
6. *URBANISME*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
 - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1 Correspondance
 - 9.2 Affaires nouvelles
 - 9.3 Période de questions
10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
 - 10.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2016-01-5480: Adoption du procès-verbal des séances du 7 et 14 décembre 2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 décembre et les séances extraordinaires du 14 décembre 2015 soient adoptés tels que rédigés.

TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-01-5481: Soumission – laboratoire pour analyses des eaux potable et usée

Considérant la demande de prix pour les analyses annuelles des eaux potable et usée de nos différents réseaux municipaux et comprenant les usines d'eau potable, d'eaux usées et la piscine;





SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 (suite)

Considérant les offres reçues par:

Groupe Environex	11 155,00 \$ avant taxes et par année
Agat laboratoires	16 779,00 \$ avant taxes et par année
MAXXAM analytique	18 439,00 \$ avant taxes et par année
EXOVA Canada Inc.	20 877,40 \$ avant taxes et par année

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Groupe Environex de Québec » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Groupe Environex » au montant onze mille cent cinquante-cinq dollars (11 155 \$) taxes exclues par année pour les années 2016 et 2017.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

VOIRIE

SÉCURITÉ

R-2016-01-5482: Demande au MTQ pour l'installation de panneaux « arrêt » au coin de la 100e Rue

Considérant que plusieurs utilisateurs de l'avenue Lambert roulent au-delà de la vitesse permise;

Considérant que la visibilité est réduite dû à la configuration de ladite avenue;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit adressée au ministère des Transports de procéder à l'installation d'un panneau « arrêt obligatoire » sur l'avenue Lambert au coin de la 100^e Rue.

URBANISME

LOISIRS

FINANCES

R-2016-01-5483: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2015-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-01-5484: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} février 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE**R-2016-02-5485: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en reportant l'item 8.3 « Adoption des dépenses au fonds de roulement » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016
- 1.3. Reconduction des districts électoraux
- 1.4. Représentant à la MRC Robert-Cliche
- 1.5. Avis motion pour un règlement emprunt 100^e Rue sud
- 1.6. Autorisation signature protocole entente Construction Martin Jacques
- 1.7. Autorisation vente terrain dans parc industriel à Gestion Nimax Inc.
- 1.8. Autorisation, vente d'un terrain dans parc industriel à Line-X de Beauce
- 1.9. Maire suppléant
- 1.10. Indexation de la rémunération des membres du conseil de 1,1%.

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016

3. HYGIÈNE DU MILIEU

- 3.1. Acceptation du plan d'intervention
- 3.2. Autorisation transmission plan d'intervention

4. VOIRIE**5. SÉCURITÉ**

- 5.1. Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation
- 5.2. Autorisation signature protocole d'entente lors d'intervention

6. URBANISME

- 6.1. Dérogations mineures – 307, route 108, lot 5 820 206
- 6.2. Dérogations mineures – lot 5 703 945
- 6.3. Acceptation projet d'ensemble lot 5 458 328
- 6.4. Acceptation projet d'ensemble lot 5 474 520
- 6.5. Demande à la CPTAQ – lot 3 489 190

7. LOISIRS**8. FINANCES**

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Approbation des budgets OMH
- 8.3. Adoption des dépenses du fond de roulement

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Permission d'installer fils électriques
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 9.4. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)**R-2016-02-5486: Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

R-2016-02-5487: Reconduction des districts électoraux

Considérant que la Ville de Beauceville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Considérant que la Ville de Beauceville procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Beauceville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

R-2016-02-5488: Représentant à la MRC Robert-Cliche

Considérant que monsieur le Maire, Luc Provençal, est préfet de la MRC Robert-Cliche;

Considérant que *la Loi sur l'organisation territoriale municipale* permet de désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit nommée représentant de la Ville de Beauceville au conseil de la municipalité régionale de comté Robert-Cliche.



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)**A-2016-02-409: Avis motion pour un règlement emprunt 100^e Rue sud**

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour le prolongement des services dans la 100^e Rue sud.

R-2016-02-5489: Autorisation signature protocole entente Construction Martin Jacques

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente no 2 de l'annexe du règlement 1999-35 et ses amendements, entre Construction Martin Jacques et la Ville de Beauceville concernant le prolongement des travaux de la 100^e Rue sud.

R-2016-02-5490: Autorisation vente terrain dans parc industriel à Gestion Nimax Inc.

Considérant le désir de Gestion Nimax Inc. de construire un bâtiment répondant aux critères de construction de la Ville de Beauceville dans le parc industriel;

Considérant l'engagement de Gestion Nimax Inc., à faire l'acquisition du terrain No 3, signé à Beauceville le 18 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville autorise la vente du terrain lot 5 798 416, d'une superficie de 74 910.36 pi² au prix de 0,35 \$/pi² pour un montant total de 26 218.63 \$ à GESTION NIMAX INC.

Il est également résolu de lui accorder une préférence d'achat et option d'achat pour une parcelle de terrain, adjacente à la limite sud-ouest du terrain acheté, mesurant 200 pieds en front de la 181^E rue et 378 pieds de profondeur. La parcelle de terrain aura une superficie approximative de 75 600 pi² au prix de vente qui sera établi par le conseil de ville au moment de la transaction à venir.

Que S.H. le maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de vente.

R-2016-02-5491: Autorisation, vente d'un terrain dans parc industriel à Line-X de Beauce

Considérant le désir de Line-X de Beauce de construire un bâtiment répondant aux critères de construction de la Ville de Beauceville dans le parc industriel;

Considérant l'engagement de M. Marc-André Gobeil, propriétaire de Line-X de Beauce, à faire l'acquisition du terrain No 31, signé à Beauceville le 18 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

Que la Ville de Beauceville autorise la vente du terrain lot 5 798 414, d'une superficie de 78 396.79 pi² au prix de 0,35 \$/pi² pour un montant total de 27 438.88 \$ à M. Marc-André Gobeil, propriétaire de Line-X de Beauce;

Que S.H. le maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de vente.

R-2016-02-5492: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016.

R-2016-02-5493: Indexation de la rémunération des membres du conseil de 1,1%.

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,1% pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération des membres du conseil soit majorée de 1,1% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

2. TRAVAUX PUBLICS**R-2016-02-5494: Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu:

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-02-5495: Acceptation du plan d'intervention

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

R-2016-02-5496: Autorisation transmission plan d'intervention

Considérant que la firme WSP Canada Inc. a été mandaté pour la mise à jour du plan d'intervention par la résolution 2015-06-5346;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance de la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Beauceville accepte la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la firme WSP Canada Inc. soit autorisée à transmettre au nom de la Ville de Beauceville le plan d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

4. VOIRIE**5. SÉCURITÉ****R-2016-02-5497: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « stationnement prohibés » ajouté les items suivants

27. Sur le rang de la Plée sur les 2 côtés, de la route du Golf jusqu'au pont de la Rivière Noire

28. Sur la voie de desserte nord sur les 2 côtés, sur une longueur de 25 mètres à partir du rang de la Plée.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

R-2016-02-5498: Autorisation signature protocole d'entente lors d'intervention

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente régissant les modalités d'entraide lors d'interventions incendie.

6. URBANISME

R-2016-02-5499: Dérogations mineures – 307, route 108, lot 5 820 206

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 307, route 108, lot 5 820 206 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de régulariser la construction d'une remise implantée à moins de 1,0 m de la ligne latérale et arrière du terrain ainsi qu'à moins de 2,0 m de distance du bâtiment principal. Pour la remise, la marge latérale autorisée est de 0,03m, la marge arrière est de 0,82 m et la distance minimale du bâtiment principal est de 1,30 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 13 janvier 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-02-5500: Dérogations mineures – lot 5 703 945

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur le lot 5 703 945 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser le lotissement du terrain en quatre plus petits terrains avec des façades avant de moins de 50 m tel que l'exige le règlement de lotissement 2004-140. Les terrains nouvellement divisés auront une façade comprise entre 39,49 m et 40,00 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 13 janvier 2016



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-02-5501: Acceptation projet d'ensemble lot 5 458 328

Attendu que le propriétaire du terrain lot 5 458 328 demande que la Ville de Beauceville autorise un développement résidentiel sur sa propriété.

Attendu que ledit propriétaire a présenté son projet de plan de cadastre au CCU, via son mandataire Mme Nadia Parent, arpenteur-géomètre et que le Conseil Consultatif en Urbanisme recommande au conseil de ville d'accepter la demande du propriétaire du terrain 5 458 328.

Attendu que le développement permettra l'établissement 10 nouveaux terrains pour de nouvelles constructions résidentielles unifamiliales.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la création du développement résidentiel proposé par le propriétaire du terrain 5 458 328 et faisant en sorte que l'adoption de la présente résolution fera office du certificat d'autorisation nécessaire au prolongement des rues tel qu'exigé au règlement des promoteurs et ses amendements No 99-35.

R-2016-02-5502: Acceptation projet d'ensemble lot 5 474 520

Attendu que le propriétaire du terrain lot 5 474 520 demande que la Ville de Beauceville autorise un développement résidentiel sur sa propriété.

Attendu que le propriétaire du terrain lot 5 474 520 a présenté son projet de plan de cadastre au CCU, via son mandataire Mme Nadia Parent, arpenteur-géomètre et que le Conseil Consultatif en Urbanisme recommande au conseil de ville d'accepter la demande du propriétaire du terrain lot 5 474 520.

Attendu que Le développement permettra l'établissement 15 nouveaux terrains pour de nouvelles constructions résidentielles unifamiliales.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de Ville autorise la création du développement résidentiel proposé par le propriétaire du terrain lot 5 474 520 et faisant en sorte que l'adoption de la présente résolution fera office de certificat d'autorisation nécessaire au prolongement des rues tel qu'exigé au règlement des promoteurs et ses amendements No 99-35.

R-2016-02-5503: Demande à la CPTAQ – lot 3 489 190

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 190 du cadastre du Québec en date du 29 janvier 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie de ce même lot au lot contigu 3 877 463 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est dans le but de permettre au propriétaire du lot 3 877 463 de se conformer au Règlement de lotissement municipal afin de créer un nouveau lot en zone blanche d'une superficie minimale de 3000 m²;

Considérant que suite à cette demande la superficie du lot 3 489 190 située en zone verte s'ajoutera à la superficie du lot 3 877 463 située en zone verte et demeurera ainsi;

Considérant les critères de l'article 62 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec*;

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 190 en date du 29 janvier 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 3 489 190 du cadastre du Québec de manière à permettre au propriétaire du lot contigu 3 877 463 de se conformer au Règlement de lotissement municipal afin de créer un nouveau lot en zone blanche d'une superficie minimale de 3000 m².

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-02-5504: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2016-02-5505: Approbation des budgets OMH

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2016, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)**Adoption des dépenses du fond de roulement**

Il est proposé par ____,

Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « B ».

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**R-2016-02-5506: Permission d'installer fils électriques**

Considérant que par sa résolution no 2015-08-5379 la Ville de Beauceville autorisait les propriétaires du lot 3 488 774 matricule 8529-34-2356 d'installer à leur frais, des poteaux en bordure extérieure du fossé de la Route du Bloc sur une longueur de 750 mètres dans le but d'installer ou faire installer à leur frais une ligne électrique privée;

Considérant que Messieurs Michel Rodrigue et Blaise Boily ont demandé la permission aux propriétaires du lot 3 488 774 d'installer de nouveaux fils électriques sur les poteaux des propriétaires du lot 3 488 774;

Considérant que le terrain sur lequel les poteaux sont installés appartient à la Ville;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde la permission à Messieurs Michel Rodrigue et Blaise Boily et leurs ayants droits d'installer leur propre ligne électrique sur les poteaux existants avec la permission des propriétaires du lot 3 488 774

Période de questions

Aucune question n'est posée.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2016-02-5507: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,

Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beauceville tenue à la salle communautaire de l'Office, le 7 janvier 2016 à laquelle sont présents Mesdames Jeanne D'Arc Mathieu, Sylvie Fortin ainsi que M. Christian Duval

Formant quorum sous la présidence de Mme Renée Berberi.

Adoption des prévisions budgétaires 2016 :

RÉSOLUTION 2016.22.5

ATTENDU QUE le budget préinscrit de la Société d'habitation du Québec est déposé pour 2016 pour le HLM ;

Budget HLM :	Revenus	77295. \$
	Dépenses	(150925.) \$
	Déficit	(73630.) \$
	SHQ (90%)	66267. \$
	Municipalité (10%)	7363. \$

Il est,

*Proposé par : M. Christian Duval
Appuyé par : Mme Sylvie Fortin
Résolu unanimement*

QUE le Conseil d'administration prend dépôt et accepte le budget 2016 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé.

ADOPTÉE

*Extrait conforme au minute
de l'Office Municipal d'Habitation de Beauceville
Ce 7^e jour de janvier 2016.*

Jean Rosa

**JEAN ROSA
SECRÉTAIRE TRÉSORIER**



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)Société
d'habitation

Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2016

PAGE 1
2015-11-23

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE		CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON	DATE D'APPROBATION : 2015-11-20
CODE DE PROGRAMME : PU-REG		NO. D'APPROBATION: 0007	DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-10-01
MODE DE SUBVENTION : DX	NOMBRE DE LOGEMENTS : 20	AUTRES : 0	NOMBRE D'ENS. IMMOB. : 1
		FAMILLES : 0	
		PERSONNES AGEES : 20	
SOMMAIRE DU BUDGET ORGANISME			
FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	78 263	77 295	322.1
1 ENVELOPPE ADMINISTRATION, CONCIERGERIE, ENTRETIEN	N/A	35 923	149.7
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	14 967	15 376	64.1
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	19 900	20 184	84.1
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	38 708	38 932	162.2
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	17 000	7 000	29.2
65000 TOTAL - FINANCEMENT	66 393	64 309	268.0
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 049	5 124	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	162 017	150 925	629.0
DEPICIT (REVENUS - DEPENSES) :	83 754	73 630	306.8
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	75 379	66 267	276.1
MUNICIPALITE :	8 375	7 363	30.6
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		7 000	

Direction de l'habitation sociale

Société
d'habitation

Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2016

PAGE 2
2015-11-23

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE	CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON
COMMENTAIRES RELATIFS A L'ORGANISME :	
LES COMPTES 61514, 62551, 62561, 62571 ET 66936 SONT DES COMPTES DE DESIMPUTATION. LES MONTANTS APPROUVES SONT DIFFERENTS DE CEUX SOUMIS MAIS ILS N'AFFECTENT PAS VOTRE DEFICIT APPROUVE*. CES MONTANTS SONT INSCRITS POUR FINS DE PRESENTATION A LA SCHL * SAUF POUR LES ORGANISMES QUI GERENT DES LOGEMENTS PSL	

Direction de l'habitation sociale



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)Société
d'habitation

Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2016

PAGE 3
2015-11-23

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES			
COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-5 845	-5 944
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-1 950	-1 983
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-15 264	-15 524
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	8 350	8 492
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	8 350	8 492
64478	LOGEMENTS - C	0	0
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 409	4 484

Direction de l'habitation sociale

Société
d'habitation

Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2016

PAGE 4
2015-11-23

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER				
FONCTIONS		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COÛT UNITAIRE MENSUEL
50000	TOTAL DES REVENUS	78 263	77 295	322.1
60000	TOTAL DES DEPENSES			
61000	TOTAL - ADMINISTRATION	14 967	15 376	64.1
62000	TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	19 900	20 184	84.1
63000	TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	38 708	38 932	162.2
64000	TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	23 000	7 000	29.2
65000	TOTAL - FINANCEMENT	66 393	64 309	268.0
66000	TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 049	5 124	21.4
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES	168 017	150 925	629.0
	DEFICIT (REVENUS - DEPENSES)	89 754	73 630	306.8
	CONTRIBUTIONS --> SHQ	75 379	66 267	276.1
	MUNICIPALITE	8 375	7 363	30.6
	AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REEMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
	TOTAL RAM APPROUVE AU PPI		7 000	

Direction de l'habitation sociale





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 (suite)

Société
d'habitation

Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2016

PAGE 5
2015-11-23

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON
 NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2055 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-10-01

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514 FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-5 845	-5 944
61524 FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-1 950	-1 983
62551 FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-15 264	-15 524
62561 FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	8 350	8 492
62571 FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	8 350	8 492
64478 LOGEMENTS - C	0	0
66936 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 409	4 484

Direction de l'habitation sociale





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 février 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

A-2016-02-410: Avis de motion pour des règlements modifiant des règlements d'urbanisme

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'il sera proposé l'adoption des premiers projets de modification des règlements d'urbanisme suivant :

- Le règlement du plan d'urbanisme
- Le règlement de zonage
- Le règlement de lotissement
- Le règlement de construction
- Le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
- Le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale
- Le règlement sur les dérogations mineures
- Le règlement sur les permis et certificats en urbanisme

Le présent avis de motion impose un gel d'émission de permis, de certificats et d'autorisation sur toute demande qui ne serait pas conforme aux présents projets de règlements d'urbanisme précédemment cités.

R-2016-02-5508: Adoption des projets de règlement de l'urbanisme

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que les projets de règlements suivants soient approuvés :

- Le projet de règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme
- Le projet de règlement 2016-341 concernant le règlement de zonage
- Le projet de règlement 2016-342 concernant le règlement de lotissement
- Le projet de règlement 2016-343 concernant le règlement de construction
- Le projet de règlement 2016-344 concernant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
- Le projet de règlement 2016-345 concernant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale
- Le projet de règlement 2016-346 concernant le règlement sur les dérogations mineures
- Le projet de règlement 2016-347 concernant le règlement sur les permis et certificats en urbanisme

A-2016-02-411 Avis de motion pour un règlement modifiant le règl 1999-39

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 1999-39, « déterminant la nouvelle identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville » :





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 (suite)

A-2016-02-412 **Avis de motion pour un règlement d'emprunt 53e Rue**

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie de la 53^e Rue et une partie de la 57^e Rue.

A-2016-02-413 **Avis de motion pour un règlement d'emprunt – trottoir boul. Renault**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection des trottoirs sur le boulevard Renault.

R-2016-02-5509: **Adoption du règlement no 2016-336, prolongement service 100^e Rue Sud**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

Que le règlement no 2016-336 décrétant une dépense de cinq cent trente mille dollars et un emprunt du même montant pour le prolongement des services dans la 100^e Rue Sud soit adopté tel que rédigé.

R-2016-02-5510: **Acquisition de la 23^e Avenue, 155^e Rue et 31^e Avenue**

Attendu que le prolongement de la 155^e Rue, les travaux de la 23^e Avenue et 31^e Avenue sont terminés;

Attendu que les promoteurs doivent remettre la rue à la Ville de Beauceville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert une partie de la 155^e Rue, la 23^e et 31^e Avenue.

Il est également résolu de mandater le notaire Denys Quirion à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-02-5511: **Modification à la résolution 2016-01-5482**

Considérant que par la résolution no 2016-01-5482, il a été demandé au Ministère des Transports d'installer un panneau « arrêt » au coin de la 100^e Rue;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 (suite)

Considérant qu'il serait plus sécuritaire de l'installer au coin de la 102^e Rue,

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des transports de considérer l'installation d'un panneau « arrêt obligatoire » sur l'avenue Lambert au coin de la 102^e Rue au lieu de la 100^e Rue tel qu'il avait été demandé dans la résolution 2016-01-5482.

R-2016-02-5512: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que le candidat M. Michael Grondin rencontre les critères de base et a réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprenti pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, M. Michael Grondin comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

6. **URBANISME**

R-2016-02-5513: Prolongement 61^e Avenue

Considérant que l'acheteur d'une partie du lot 3 488 902 a fait la demande d'un permis pour la construction d'une maison unifamiliale sur le lot acquis;

Considérant l'obligation d'avoir un terrain en front, d'une rue publique ou privée, pour obtenir un permis de construction pour une habitation principale;

Considérant que la Ville de Beauceville a autorisé, à l'intérieur de la résolution no 2016-02-5501, le développement situé au sud de la propriété du demandeur;

Considérant que le conseil consultatif en urbanisme recommande au conseil de ville d'interconnecter les développements résidentiels entre eux, de manière à permettre une circulation fluide des services de secours et l'entretien des routes;

Considérant que le prolongement de la 61^e Avenue permettra la création d'un terrain résidentiel supplémentaire destiné à la vente;

Considérant que la propriétaire du lot 3 488 902 fera don gratuitement de l'emprise de la rue, une fois celle-ci lotie;

Considérant que le propriétaire du lot 3 489 049 demande à la Ville de Beauceville de préserver sa plantation de pins pour une période de 15 ans;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 (suite)

Considérant que le propriétaire du lot 3 489 049 consent gratuitement à autoriser la Ville de Beauceville à utiliser les fossés en place sur sa propriété pour drainer le prolongement de la 61^e Avenue qui traverse le lot 3 488 902.

Considérant que les eaux du secteur de la 61^e Avenue et de la 35^e Avenue existantes devront être drainées par la 35^e Avenue et le Ruisseau Veilleux, tel qu'actuellement lors de l'adoption de la présente;

Considérant que dans la période du moratoire de 15 ans, la Ville de Beauceville pourra demander au propriétaire du lot 3 489 049 d'abandonner le moratoire assujetti à sa propriété;

Considérant que la propriétaire du lot 3 488 902 qui consent à donner l'assiette de la rue à la Ville de Beauceville, demande elle aussi de préserver la plantation de pins sur la propriété voisine lot 3 489 049, la Ville de Beauceville consent à mettre en place un moratoire de 15 ans, à partir de la date d'adoption de la présente, sur un prolongement subséquent de la 61^e Avenue qui aura comme résultat de traverser le lot 3 489 049 et de couper les pins;

Considérant que la Ville de Beauceville construira le prolongement de la 61^e Avenue à l'intérieur du projet de lotissement montré au plan annexé;

Considérant que le prolongement de la 61^e Avenue, avec structure et pavage, sur le lot 3 489 049, sera fait dans le même alignement, tel que montré sur le plan annexé, dans son axe nord-sud;

Considérant que l'entente du *Règlement déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales* devra être signée et acceptée par la Ville et le ou la Propriétaire des terrains avant que la 61^e Avenue soit prolongée sur les lots 3 488 902 et 3 489 049.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte de prolonger la 61^e Avenue à l'été 2016, de part et d'autre du lot 3 488 902, qu'elle agisse à titre de maître d'œuvre lors des travaux, que tout soit mis en œuvre pour que les coûts de construction qui devront être payés par les bénéficiaires respectent l'estimation fournie par les Excavations de la Chaudière en date du 17 décembre 2015, que la Ville respecte le moratoire de 15 ans sur le lot 3 489 049 et que les frais soient répartis entre les bénéficiaires du prolongement en fonction *Règlement déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales*.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-02-5514: Adoption des dépenses du fond de roulement

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 (suite)

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2016-02-5515: Adoption de la planification stratégique et du plan d'action annuel 2016

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Et résolu à l'unanimité

QUE la planification stratégique et le plan d'action annuel 2016 soient adoptés tels que rédigés et faisant partie de la présente à l'annexe « B » et « C ».

Période de questions

Il n'y a aucune question de poser.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-02-5516: Ajournement de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée après la réunion de comité soit aux environs de 21h00.

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout de l'item suivant:

R-2016-02-5517: Transport collectif

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit faite au Transport Collectif d'offrir un circuit entre les municipalités lors d'activités ce qui augmenterait l'offre de loisirs et l'achalandage aux activités.

R-2016-02-5518: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

FONDS DE ROULEMENT 2016

	Budget 2016	Approuvé année antér à reporté à 2016 + ajout/retrait	Approuvé 2016	Cumulatif 2016-09-01	A venir	# Résolution
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (100)						
Système de ventilation/climatisation hôtel de ville	35 000		35 000.00			
TOTAL:	35 000		35 000.00	0.00	0.00	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE SERVICE	10 000		10 000.00			
	12 650		12 650.00			
	6 000		6 000.00			
	1 600		1 600.00			
INCENDIE (200)	30 250	0	30 250.00	0.00		
Borne sèche						
Système de ventilation caserne						
Habits de combat						
Batterie télémétrie		16 972	16 972.00			
TOTAL:	36 800		36 800.00			
	11 500		11 500.00			
	10 500		10 500.00			
SERVICE INCENDIE	58 800	16 972	75 772.00	0.00	0.00	
TRAVAUX PUBLICS (300)	7 000		7 000.00			
TOTAL:	7 000	0	7 000.00	0.00	0	
Glissière de sécurité route						
	6 000		6 000.00			
Fraser		19 206	19 206.00			
Glissière de sécurité 9e avenue						
11 nouveaux lampadaires secteur Poulin-Bizier & 3 Fraser	6 000	19 206	25 206.00	0.00	0	
Cartographie						
secteur rural						
	19 000		19 000.00			
TOTAL:	30 000		30 000.00			
TRAVAUX PUBLICS	49 000	0	49 000.00	0.00	0	
HYGIÈNE DU TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	35 000		35 000.00			
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	35 000	-	35 000.00	0.00	0.00	
TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION	221 050	36 178	257 228	0.00	0	
FONDS DE ROULEMENT			400 000		0.00	
			(142 772)		0.00	





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 mars 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE**R-2016-03-5519: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à l'item "correspondance" une lettre du ministère des transports et en ajoutant à l'item "affaires nouvelles" remerciement aux différents intervenants lors de l'inondation du 25 février dernier et laisser cet item ouvert.

R-2016-03-5520: Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15 février 2016

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} et du 15 février 2016 soit adopté tel que rédigé.

R-2016-03-5521: Adoption règlement 2016-337

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement no 2016-337 modifiant le règlement 1999-39 « déterminant la nouvelle identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville » soit adopté tel que rédigé.

R-2016-03-5522: Retrait de l'UMQ du regroupement des assurances collectives

Considérant que la Ville de Beauceville ne désire plus faire partie du regroupement des assurances collectives offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville fasse part à l'Union des municipalités du Québec son intention de se retirer du regroupement des assurances collectives offert par cette dernière.

Que ce retrait soit effectif à compter du 31 mars 2016 minuit.

R-2016-03-5523: Adhésion assurance collective Sunlife le 1^{er} avril

Considérant la demande de prix le programme d'assurances collectives de la Ville de Beauceville;

Considérant les offres reçues par Sun Life, Great-West et Manuvie;





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 (suite)

Considérant la recommandation de monsieur Steeve Poulin d'Actiprima d'accepter l'offre la plus avantageuse soit celle de Financière Sun Life;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus avantageuse, soit celle de « Financière Sun Life »;

QUE Directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-03-5524: Soumission – prolongement 100e Rue Sud

Considérant la demande de prix pour le prolongement de la 100^e Rue Sud;

Considérant les offres reçues par:

R.J. Dutil & Frères Inc.	329 745,72 \$
Excavation Bolduc Inc.	356 441,88 \$
Construction Abénakis Inc.	363 279,12 \$
Construction B.M.L. Division Sintra Inc.	365 620,50 \$
Construction de l'Amiante	372 417,42 \$
Giroux & Lessard Ltée	377 378,20 \$
Construction Edguy Inc.	398 129,68 \$
T.G.C. Inc.	399 999,75 \$
Construction & Pavage Porneuf	405 652,81 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	443 228,63 \$

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Éqip s.e.n.c. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frères Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil & Frères Inc. » au montant trois cent vingt-neuf mille sept cent quarante-cinq dollars et soixante-douze cents (329 745,72 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2016-336 à être approuvé;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 (suite)

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-03-5525: Adoption du programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales

Considérant que la Ville de Beauceville s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Il est appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la Ville de Beauceville;

Que ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

Que ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-03-5526: Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités:

- ❖ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ❖ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ❖ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2016. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2016;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2015, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 150.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,50 % (200.00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6. URBANISME

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-03-5527: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2016-03-5528: Avril est le Mois de la jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 (suite)

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Correspondance

- Lettre du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Cette lettre est la réponse faite à une demande concernant l'intersection de la route 108 et l'avenue Lambert

Affaires nouvelles

Félicitation aux différents intervenants lors de l'inondation du 25 février

Monsieur le Maire avec l'appui des membres du conseil, que des remerciements soient adressés à monsieur le Ministre de la Sécurité publique Martin Coiteux, messieurs les députés André Spénard et Paul Busque pour s'être déplacés lors de l'inondation du 25 février et une motion de félicitations soit adressée aux différents intervenants lors de l'inondation du 25 février dernier, i.e.: les services incendies de St-Victor, St-Joseph, St-Odilon, les pompiers de Beauceville, les employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Beauceville.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 (suite)

Période de questions

Aucune question n'est posée.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-03-5529: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 avril 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-04-5530: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à « affaires nouvelles » « piste cyclable » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2016-04-5531: Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 soit adopté tel que rédigé.

A-2016-04-414: Avis de motion modifiant le règlement no 2009-244

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-244 règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

R-2016-04-5532: Acceptation et autorisation signature d'une offre d'achat de terrain lot 4 060 364

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

QUE Ville de Beauceville accepte l'offre faite par Mme Julie Veilleux et M. Simon Larochelle pour l'achat du lot 4 060 364 au montant de 22 300 \$ et aux conditions mentionnées dans l'offre d'achat.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

R-2016-04-5533: Adoption du règlement 2016-338

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2016-338 « décrétant une dépense de 732 000 \$ et un emprunt de 732 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 53e Rue et une partie de la 57e Rue » soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

R-2016-04-5534: Reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Prisme Hébergement

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse l'organisme Prisme Hébergement comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement à des fins d'assistance à des personnes opprimées, défavorisées ou en difficulté, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

R-2016-04-5535: Autorisation de signature pour servitude

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De mandater la notaire Anne Bolduc afin de rédiger un acte de servitude avec J. Giroux Auto Inc. sur le lot 5 829 897 et Clinique dentaire Sylvie Roy Inc. sur le lot 5 829 898 en faveur de la Ville de Beauceville et ses sous-traitants à passer avec leurs camions pour le virage de la gratte en période hivernale.

Que monsieur le Maire Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'acte de servitude en faveur de la Ville de Beauceville.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-04-5536: Acceptation soumission Ruisseau Bertrand

Considérant la demande de prix pour la réfection du ponceau du Ruisseau Bertrand

Considérant les offres reçues par:

Transport Léon Inc.	291 461,83 \$
R.J. Dutil et Frères	389 719,26 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	390 564,33 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	408 925,83 \$
Constructions de l'Amiante Inc.	417 032,15 \$
Les Constructions Binet Inc.	449 843,76 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	454 151,25 \$
Les Excavation Lafontaine Inc.	467 098,47 \$
Giroux & Lessard Ltée	477 841,61 \$
T.G.C. Inc.	553 417,22 \$

Considérant la recommandation du comité des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Transport Léon Inc. » est la plus avantageuse;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de
« Transport Léon Inc.» au montant deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante et un
dollars et quatre-vingt-trois cents (291 461,83 \$) taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant
total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-321.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin,
soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a
lieu.

R-2016-04-5537: Acceptation soumission cadres ajustables

Considérant la demande de prix pour la fourniture des cadres ajustables P51-
AM pour les 25 puisards de la route Fraser (projet Fraser avec MTQ)

Considérant les offres reçues par:

JuHoule	14 213,25 \$
Huot	14 579,51 \$
Wolseley	15 957,25 \$

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics,
Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « JuHoule. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de
« JuHoule» au montant quatorze mille deux cent treize dollars et vingt-cinq cents (14 213,25 \$)
taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant
total, incluant les taxes, à même son fond carrière et sablière, le montant total incluant les taxes.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin,
soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a
lieu.

R-2016-04-5538: Acceptation de l'offre du Ministère des Transports

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère des transports au montant de 117 550 \$
pour le renouvellement du contrat de déneigement, déglçage l'avenue Lambert et de la route
du Golf, dossier 6606-15-4569.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-04-5539: Comité de sélection

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE soient nommés messieurs Denis Guay, Pier-Luc Rancourt, Marco Drouin, Félix Nunez membres du comité de sélection et Madeleine Poulin comme secrétaire du comité, pour l'analyse des soumissions avec pondération dont l'ouverture aura lieu le 7 avril 2016 pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, pour les installations de production et de distribution d'eau potable et pour la piscine de centre des loisirs.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-04-5540: Demande d'accréditation pour programme ONU

Considérant que la Ville de Beauceville est mandataire de l'ENPQ à titre de gestionnaire de formation

Considérant que la Ville de Beauceville est apte à offrir le programme Officier non urbain (ONU);

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QU'une demande d'accréditation soit faite à l'ENPQ afin d'offrir le programme Officier non urbain (ONU) aux services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

R-2016-04-5541: Remerciement à Sogetel pour service téléphonique CMU

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que des remerciements soient adressés à la compagnie Sogetel pour la commandite de l'ajout d'une ligne téléphonique supplémentaire au Centre des loisirs pour le comité des mesures d'urgence ainsi que pour le don de sacs afin de distribuer l'information pertinente lors de la période d'inondation.

6. URBANISME

R-2016-04-5542: Demande d'autorisation à la CPTAQ

Attendu la demande d'autorisation soumise à la Commission de la Protection du Territoire Agricole par le propriétaire des lots 5 096 768-P, 5 096 770-P, 5 096 769-P et 5 096 772-P, dans le but d'utiliser certaines sections de ses terrains à des fins autres qu'agricole;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

Attendu que sa demande porte sur la permission de mettre en place d'un puits d'alimentation en eau potable pour son usage personnel;

Attendu que la demande est devenue nécessaire suite aux travaux de construction de l'Autoroute 73;

Attendu qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à ce que la CPTAQ autorise la demande.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-04-5543: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

R-2016-04-5544: Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 151 000 \$:





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
98-07	86 100 \$
2004-127	550 600 \$
2009-220	27 200 \$
2009-220	57 100 \$
2009-226	4 800 \$
2010-233	413 700 \$
2010-233	273 300 \$
2010-237	242 300 \$
2010-239	405 100 \$
2010-240	196 800 \$
2013-291	649 360 \$
2013-291	59 640 \$
2014-305	1 287 000 \$
2014-306	299 000 \$
2015-323	106 950 \$
2015-323	83 050 \$
2015-324	391 590 \$
2015-324	17 410 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 151 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 10 mai 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2016-04-5545: Résolution de courte échéance

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 151 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 98-07, 2004-127, 2009-220, 2009-226, 2010-233, 2010-237, 2010-239, 2010-240, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323 et 2015-324, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 10 mai 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-127, 2009-220, 2010-233, 2010-237, 2010-239, 2010-240, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323 et 2015-324, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-2016-04-5546: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 (suite)

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

R-2016-04-5547: Piste cyclable

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville s'engage à déboursier 100% des frais de la phase I de la piste cyclable, à partir des Rapides du Diable jusqu'à la limite sud de la Ville, cette somme sera déboursée en 2016.

Que la présente résolution soit adressée à la MRC Robert-Cliche et en informer la MRC Beauce-Sartigan.

Période de questions

Andréanne Huot: concernant la piste cyclable quel serait le coût de la phase I

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-04-5548: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 mai 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-05-5549: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et ajoutant les items suivants à « affaires nouvelles »

- ❖ Vente de terrain à Valérie Lapierre et Yannick Dupuis
- ❖ Remerciements aux bénévoles
- ❖ Félicitation aux Lauréats de la soirée reconnaissance de la Chambre de Commerce de St-Georges

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

1.3 Mandat à Me Asselin – 92e Rue

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1 Soumission réfection partie de la 53e Rue et partie de la 57e Rue

2.2 Surveillance 100e Rue

2.4 Surveillance ruisseau Bertrand

2.5 Recommandation Laboratoire des sols et matériaux pour 2016

2.6 Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

3. HYGIÈNE DU MILIEU

3.1 Soumission fourniture services professionnels pour les usines d'eau potable et usées et piscine

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

5.1 Demande de feux de circulation sur boul. Renault

6. URBANISME

6.1 Demande d'autorisation CPTAQ

6.2 Demande à la CPTAQ - lot 3 487 378

6.3 Demande à la CPTAQ - lot 3 489 158

7. LOISIRS

8. FINANCES

8.1 Dépôt de l'adjudication vente d'obligations par soumissions publiques

8.2 Radiation de créance

8.3 Acceptation des états financiers OMH

8.4 Approbation du bordereau des comptes

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles

9.3 Période de questions





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10.1 Ajournement de la séance

R-2016-05-5550: Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 soit adopté tel que rédigé.

R-2016-05-5551: Mandat à Me Asselin – 92e Rue

Considérant que le 23 avril 2012, un important glissement de terrain est survenu entre la 92e et la 94e Rue;

Considérant que ce glissement de terrain impliquait les lots 4 060 881, 4 060 882 et 4 060 891 du cadastre du Québec;

Considérant qu'une demande d'assistance technique a été formulée au Centre des opérations gouvernementales relevant du Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec (ci-après : le COG);

Considérant que des travaux temporaires de sécurisation ont été effectués par la Ville sous la supervision des différentes autorités concernées;

Considérant que toujours selon le COG, ces mesures sont de nature temporaires et ne peuvent en rien constituer une solution finale et permanente afin d'assurer la sécurité des lieux à long terme;

Considérant que selon le COG, l'ensemble du talus séparant la 92e et la 94e Rue est prédisposé à un danger de glissement de terrain de nature superficielle, plus particulièrement en ce qui concerne la résidence du 201, 94e Rue (lot 4 060 891) où la situation apparaît préoccupante;

Considérant que conformément aux recommandations du COG, la Ville a obtenu un rapport d'étude géotechnique pour connaître la nature et l'étendue des travaux correctifs nécessaires;

Considérant que plusieurs démarches ont été effectuées par la Ville en vue de remédier définitivement à la situation, le tout avec la collaboration des propriétaires concernés;

Considérant que mis à part le propriétaire du lot 4 06 891, correspondant à l'adresse civique du 201, 94e Rue, tous les autres propriétaires ont collaboré avec la Ville afin que les travaux recommandés puissent être réalisés et financés adéquatement;

Considérant qu'à l'heure actuelle, l'absence de collaboration du propriétaire ci-haut mentionné empêche la réalisation des travaux;

Considérant que la Ville n'a eu d'autre choix que de mettre ce dernier en demeure par le biais de ses avocats le 14 septembre 2015;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

Considérant que malgré ce qui précède, la Ville ne peut que constater le refus du propriétaire de collaborer à la réalisation des travaux requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci;

QUE la Ville mandate Morency, Société d'avocats (Me Philippe Asselin) afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées, incluant un recours en injonction, afin que le propriétaire du lot 4 060 891, correspondant à l'adresse civique du 201, 94e Rue, effectue des travaux de consolidation et de stabilisation du talus à la limite Sud de sa propriété, le tout selon les termes et les orientations des plans et devis réalisés par la firme WSP au mois d'octobre 2014.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-05-5552: Soumission réfection partie de la 53e Rue et partie de la 57e Rue

Considérant la demande de prix pour la réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 53^e Rue et une partie de la 57^e Rue

Considérant les offres reçues par:

Excavation Transco Inc.	653 158,80 \$
Giroux & Lessard Ltée	767 292,12 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	771 620,22 \$
Patrick Gagné & Fils Inc.	777 448,88 \$
Excavation Bolduc Inc.	777 540,51 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	777 805,88 \$
Construction Abénakis Inc.	780 496,30 \$
R.J. Dutil et Frères Inc.	797 342,43 \$
Constructions de l'Amiante Inc.	825 534,30 \$
Les Constructions Binet Inc.	965 863,58 \$
Construction & Pavage Portneuf	1 069 709,12 \$

Considérant la recommandation de Jean-François Poirier, ing, de la firme WSP d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Excavation Transco Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Excavation Transco Inc. » au montant six cent cinquante-trois mille cent cinquante-huit dollars et quatre-vingts cents (653 158,80 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2016-338





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2016-05-5553: Surveillance 100e Rue

Considérant la demande de prix pour la surveillance de bureau et de chantier pour le développement de la 100^e Rue;

Considérant l'offre reçue par WSP au montant de 14 297,40 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « WSP. » au montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante cents (14 297,40 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2016-336

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu

R-2016-05-5554: Surveillance ruisseau Bertrand

Considérant la demande de prix pour la surveillance de bureau et de chantier pour le projet du ruisseau Bertrand;

Considérant l'offre reçue par WSP au montant de 19 500,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « WSP » au montant de dix-neuf mille cinq cent dollars (19 500,00 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-321

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

R-2016-05-5555: Recommandation Laboratoire des sols et matériaux pour 2016

Considérant la demande de prix pour le laboratoire des sols et matériaux pour 2016

Considérant les offres reçues par

Englobe	9 498,80 \$ excluant les taxes
Groupe ABS	12 825,36 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Englobe » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « Englobe. » au montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt cents (9 498,80 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant incluant les taxes, à même les projets respectifs de la 100^e Rue Sud, Ruisseau Bertrand, 53^e Rue phase II, trottoir boul. Renault phase II

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu

R-2016-05-5556: Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

Considérant la demande de prix pour le rapiéçage et resurfaçage des rues;

Considérant les offres reçues par:

Construction Abénakis inc.	157 906,67 \$ taxes incluses
Construction BML Division Sintra	164 511,98 \$ taxes incluses
Pavage Sartigan Ltée	166 855,17 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant cent cinquante-sept mille neuf cent six dollars et soixante-sept cents (157 906,67 \$) taxes incluses, détaillé comme suit:





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

à la paveuse	126,36 \$/tonne taxes incluses
au râteau	270,19 \$/tonne taxes incluses
chaîne de béton bitumineux	91,98 \$ m.l. taxes incluses;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-05-5557: Soumission fourniture services professionnels pour les usines d'eau potable et usées et piscine

Considérant la demande de prix pour la fourniture de services professionnels pour les usines d'eau potable et usées et piscine pour une période de 5 ans;

Considérant l'offre reçue par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. au montant de 1 195 740 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la firme « Aquatech, société de gestion de l'eau Inc.» au montant un million cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante dollars (1 195 740 \$) taxes incluses;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-05-5558: Demande de feux de circulation sur boul. Renault

Attendu que depuis l'ouverture du restaurant Tim Hortons il y a eu une très forte augmentation des manœuvres d'entrée et de sortie sur le boulevard dans le secteur;

Attendu que l'expansion du centre-ville se fait au cours des années en direction Nord en fonction du lien routier de l'autoroute avec la route 108;

Attendu qu'il y a une très grande distance entre les feux de circulation de l'intersection du parc industriel et l'intersection du pont de la rivière Chaudière;

Attendu que la distance entre les deux intersections permet aux automobilistes de prendre de la vitesse lorsqu'ils circulent du nord vers le sud et que cela crée des situations où les collisions sont plus fréquentes;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

Attendu qu'il y a des trottoirs fonctionnels seulement du côté ouest du boulevard Renault et que la traversée du côté ouest à est du boulevard Renault est dangereuse pour les piétons qui désirent atteindre l'hôtel de ville de l'autre côté du boulevard et vice-versa;

Attendu que la Ville est en pourparlers avec d'éventuels investisseurs qui souhaiteraient implanter un commerce dans le secteur qui aurait comme conséquence d'augmenter le nombre de manœuvres d'entrée et de sortie sur le boulevard et les terrains des commerces du secteur;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer les études nécessaires pour mettre en place une intersection avec feux de circulation pour accroître la sécurité des piétons et des automobilistes du secteur.

6. URBANISME

R-2016-05-5559: Demande d'autorisation CPTAQ

Attendu la demande faite à la Commission de la Protection du Territoire Agricole par les propriétaires du lot 5 590 159, en date du 6 avril 2016;

Attendu que la demande est pour un usage autre qu'agricole, mais plus spécifiquement pour la construction d'une résidence neuve en zone agroforestière;

Attendu que la révision de la décision 371132 portant sur l'entente de l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles entre la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, la MRC Robert-Cliche et ses municipalités a été révisé en mars 2016 et permet la construction d'une résidence unifamiliale en zone agroforestière sur une terre possédant plus de 20 ha avant le passage de l'autoroute 73 et possédant moins de 20 ha contigus après le passage de l'autoroute;

Considérant que la Commission Consultatif en Urbanisme recommande au conseil de ville de recommander à la CPTAQ d'autoriser la présente demande;

Considérant que la demande aura peu d'impact sur le secteur agricole de la zone entourant le terrain en question, lorsqu'on considère les items mentionnés à l'article 62 de la LPTAA pour recommander ou non l'implantation d'un usage autre qu'agricole en zone agricole;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage qui permet la construction d'une résidence unifamiliale en zone agricole lorsque celle-ci a reçu une autorisation de la CPTAQ ou qu'elle répond aux critères énumérés à l'intérieur de la décision 371132;

Considérant que bien qu'il y ait d'autres endroits en zone urbaine pour construire une résidence unifamiliale, le conseil de ville croit que cet élément ne doit pas être considéré par la Commission pour rendre sa décision puisque celle-ci devrait être prise en fonction des droits accordés aux propriétaires des lots agricoles en fonction de la décision 371132;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande;

R-2016-05-5560: Demande à la CPTAQ - lot 3 487 378

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 378 en date du 6 avril 2016, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 3 487 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La présente résolution vise un changement d'activité par un nouveau propriétaire.

Considérant que la Commission a déjà autorisée d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans sa décision no 101652;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy, et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 378 en date du 6 avril 2016, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 3 487 378 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La Commission ayant déjà autorisé d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans sa décision no 101652, la présente résolution vise un changement d'activité par un nouveau propriétaire.

R-2016-05-5561: Demande à la CPTAQ - lot 3 489 158

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 158 en date du 25 avril 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété, soit le lot 3 489 158 du cadastre du Québec. Lequel est contigu à la propriété voisine acheteuse (lot 5 202 604).

Considérant que l'acheteur prévu du lot 3 489 158 possède le lot contigu 5 202 604 à vocation agricole, et que la vocation du lot 3 489 158 demeurera agricole suite à la transaction;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 158 en date du 25 avril 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété, soit le lot 3 489 158 du cadastre du Québec. Lequel est contigu à la propriété voisine acheteuse (lot 5 202 604).

7. LOISIRS**8. FINANCES****Dépôt de l'adjudication vente d'obligations par soumissions publiques**

ÉMISSION DE 5 151 000 \$

DATÉE DU 10 MAI 2016

Suite à la demande de soumission, par la Ville de Beauceville pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 151 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Nationale Banque	98,85700	343 000 \$	1,25000 %	2017	2,21813 %
		350 000 \$	1,45000 %	2018	
		357 000 \$	1,60000 %	2019	
		335 000 \$	1,80000 %	2020	
		3 766 000 \$	2,00000 %	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,49800	343 000 \$	1,25000 %	2017	2,21872 %
		350 000 \$	1,45000 %	2018	
		357 000 \$	1,60000 %	2019	
		335 000 \$	1,75000 %	2020	
		3 766 000 \$	1,90000 %	2021	
Valeur Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,60500	343 000 \$	1,25000 %	2017	2,23231 %
		350 000 \$	1,45000 %	2018	
		357 000 \$	1,55000 %	2019	
		335 000 \$	1,75000 %	2020	
		3 766 000 \$	1,95000 %	2021	

L'offre présentée par la Financière Banque Nationale s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Beauceville.

R-2016-05-5562: Radiation de créance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

RÉFÉRENCES	NOMS	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
D-0173			678,59 \$	2013-11-11	678,59 \$
D-1658			40,49 \$	2014-12-31	40,49 \$
D-5742			6,71 \$	2014-12-31	6,71 \$
D-1952			4 634,06 \$		4 634,06 \$
D-4374			1,64 \$	2014-12-05	1,64 \$
D-4659			14,63 \$	2015-09-01	14,63 \$
D-5745			315,41 \$	2014	315,41 \$
7824-70-2160		71,36 \$	17,73 \$	2010-05-23	89,09 \$
D-2408			5,62 \$	2015-06-11	5,62 \$
D-3090		114,91 \$	14,81 \$	2014-11-09	129,72 \$
D-1855		1 661,14 \$	416,39 \$	2013-07-17	2 077,53 \$
D-4766		19,95 \$	4,47 \$	2013-11-02	24,42 \$
D-5017		38,99 \$	7,49 \$	2014-02-26	46,48 \$
D-2735		82,90 \$	6,13 \$	2014-11-09	89,03 \$
D-5482		32,95 \$	8,52 \$	2013-06-13	41,47 \$
		2 022,20 \$	6 172,69 \$		8 194,89 \$

R-2016-05-5563: Acceptation des états financiers OMH

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38^e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, soient et sont acceptés.

QUE les états financier de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102^e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, soient et sont acceptés.

R-2016-05-5564: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Correspondance**

- Lettre du MTQ pour l'annonce de l'arrêt sur ave Lambert

Affaires nouvelles



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 (suite)

R-2016-05-5565: Acceptation et autorisation signature d'une offre d'achat de terrain partie du lot 4 060 189

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE Ville de Beauceville accepte l'offre faite par Mme Valérie Lapierre et M. Yannick Dupuis pour l'achat d'une partie du lot 4 060 189 d'une superficie de 996,12 m² (10 722 pi²) au montant de 21 444 \$ et aux conditions mentionnées dans l'offre d'achat.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

Motion de remerciement

Mme Renée Berberi adresse des remerciements à tous les bénévoles de la Ville particulièrement à ceux qui n'ont pu être présents à la soirée des bénévoles tenue vendredi le 29 avril au centre des loisirs.

Motion de félicitations

Mme Renée Berberi avec l'appui des membres du conseil, adresse une motion de félicitations aux lauréats de notre ville lors du Gala de l'entreprise Beauceronne tenu le 30 avril, présenté par la Chambre de commerce de St-Georges:

Jarret Éducation Interordres: Transcontinental Interglobe
Jarret Construction: Les Constructions Résicom 2001
Jarret Conciliation Travail Famille: RG Dessin Industriel

Période de questions

M. Yves Poulin demandant une réparation du rang St-Joseph sud parce qu'il y a beaucoup de trous et de la poussière

M. Grégoire Poulin demandant que du calcium liquide soit mis 2 fois par année soit à la mi-mai et à la mi-août et qu'il soit épandu à la largeur et non seulement au centre.

M. Yvan Turgeon demande que les déchets qui ont été mis dans le rang St-Gaspard nord soient ramassés ainsi qu'au coin de la route du Bloc. Également que le « grader » soit passé.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-05-5566: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 9 mai 2016, 20h00 (dépôt des états financiers).

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 mai 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Dépôt des états financiers par Karine Béland de la firme Raymond Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.

1. GREFFE

Dépôt d'un procès-verbal de correction à la résolution 2016-05-5551

R-2016-05-5567: Vente à Odacité Beauceville Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville autorise la vente du lot 3 488 055 avec bâtisse sise au 577 à 577 C, boul. Renault; le lot 3 487 767 avec bâtisse sise au 583 à 583B, boul. Renault; le lot 3 487 748 et le lot 3 487 765, au prix de deux cent quatre-vingts mille cinq cent quarante-deux dollars et soixante-deux cents (280 542,62 \$) à Odacité Beauceville Inc.;

Que S.H. le maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de vente.

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-05-5568: Soumission conception des plans et devis pour le projet de gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Renault

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis pour le projet de gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Renault

Considérant les offres reçues par:

WSP	12 300,00 \$ excluant les taxes
SNC Lavalin	14 975,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « WSP » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP » au montant deux mille trois cents dollars (12 300 \$) taxes exclues;





SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2016 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

Conformité aux demandes de la MRC fréquence radio et poste de commandement

Il est proposé par ____

Appuyé par ____ et résolu

Reporté à une séance ultérieure

Que le service de sécurité incendie de la Ville de Beauceville se conformera aux demandes de la MRC en ce qui concerne les fréquences radio et du poste de commandement.

R-2016-05-5569: Pincés de désincarcération

Considérant la demande de prix pour des outils de désincarcérations faite à deux entreprises soient: Aréo-feu Ltée et L'Arsenal (CMP Mayer);

Considérant que CMP Mayer n'a pas soumissionné;

Considérant l'offre reçue par Aréo-feu Ltée pour les outils suivants:

Couteau S700E2 avec chargeur et deux batteries	12 613,00 \$
Écarteur SP300E2 avec chargeur et deux batteries	11 978,00 \$
Ram R421E2 avec chargeur et deux batteries	9 404,00 \$

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, Daniel Fortin d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Aréo-feu Ltée» pour les outils suivants:

Couteau S700E2 avec chargeur et deux batteries	12 613,00 \$ taxes exclues
Écarteur SP300E2 avec chargeur et deux batteries	11 978,00 \$ taxes exclues
Ram R421E2 avec chargeur et deux batteries	9 404,00 \$ taxes exclues

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.





SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2016 (suite)

6. URBANISME

R-2016-05-5570: Licence d'utilisateur orthophotos

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que M. Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la licence d'utilisateur pour l'utilisation des données d'orthophotographie 2015 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-05-5571: Annulation des soldes résiduares

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.





SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

R-2016-05-5572: Dépôt projet Installation d'abris solaires sur l'Île Ronde

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville dépose un projet « d'installation d'abris solaires sur l'Île Ronde » aux coûts de 53 857 \$ dans le programme « Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » du CLD-Robert-Cliche.

QUE le chargé de projet est M. Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme.

QUE le directeur général, M. Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à ce projet.

Période de questions

Aucune question n'est posée

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-05-5573: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2016

ANNEXE A

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
2011-260	1 100 000 \$	1 100 000 \$	1 077 857 \$	559 414 \$		519 105 \$			540 586 \$
2012-276	297 000 \$	297 000 \$	251 623 \$		251 623 \$				297 000 \$
2013-286	570 500 \$	570 500 \$	412 572 \$	411 000 \$	1 572 \$				159 500 \$
2013-287	300 000 \$	298 125 \$	229 249 \$	166 000 \$	6 781 \$	56 468 \$			132 125 \$
2013-293	300 000 \$	300 000 \$	344 680 \$		269 180 \$	75 500 \$			300 000 \$
2013-294	754 800 \$	754 800 \$	432 906 \$	400 000 \$	2 906 \$	30 000 \$			354 800 \$





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 mai 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2016-05-5574: Adoption du règlement 2016-348

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE le règlement 2016-348 modifiant le règlement 2009-244 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel que rédigé.

R-2016-05-5575: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 juin 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Moment de silence en la mémoire de Jean-Guy Bolduc, maire de 1977-1981 et 2005 à 2009

1. GREFFE

R-2016-06-5576: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant les items suivants:

- 8.5 Affectation de 30 000 \$ pour le sans papier
 - 8.6 Affectation de 400 000 \$ pour la réfection de la Rte Fraser
- Dans affaires nouvelles: modification au règlement 2015-330
et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 9 et 18 mai 2016
- 1.3. Avis de motion
- 1.4. Avis motion
- 1.5. Nomination d'un maire suppléant
- 1.6. Signature bail location terrain – Anne Bolduc
- 1.7. Acquisition du terrain 3 488 070

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Acceptation soumission trottoir phase II
- 2.2. Plan et devis

3. HYGIÈNE DU MILIEU

- 3.1. Approbation d'une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche »

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

- 5.1. Adoption du plan de mise en œuvre
- 5.2. Embauche de personnel – service de sécurité incendie

6. URBANISME

- 6.1. Dérogation mineure – 618, route Fraser, lot 3 488 674
- 6.2. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 4 059 990 (Richard Boucher et Claude Poulin, rg St-Joseph)

7. LOISIRS

- 7.1. Signataire pour la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de la piste cyclable
- 7.2. Autorisation de circuler – Randonnée Vélo Beauce

8. FINANCES

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Affectation d'un montant de 100 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé à l'aréna (entretien et/ou construction neuve)





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

- 8.3. Affectation d'un montant de 10 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé aux jeux d'eau
- 8.4. Affectation d'un montant de 135 747,82 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 4 352,18 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-212.
9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 9.1. Correspondance
- 9.2. Affaires nouvelles
- M. le Maire faire l'annonce que le 1^{er} tronçon de la piste cyclable sera fait cette année
 - Inviter les gens à participer à la randonnée Vélo Beauce
 - Remerciement ex président, Alexandre Paré, et félicitation au nouveau président, Normand Vachon, de l'organisme de la piste cyclable de la MRC
- 9.3. Période de questions
10. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
- 10.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2016-06-5577: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 9 et 18 mai 2016

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances du 2, 9 et 18 mai 2016 soient adoptés
tels que rédigés.

A-2016-06-415: Avis de motion

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 134^e Rue.

A-2016-06-416: Avis motion

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour le gainage de conduite.

R-2016-06-5578: Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE madame Renée Berberi soit et est nommée mairesse suppléante pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

R-2016-06-5579: Signature bail location terrain – Anne Bolduc

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer le bail de location de terrain à intervenir entre Mme Anne Bolduc et la Ville de Beauceville.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

R-2016-06-5580: Acquisition du terrain 3 488 070

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 554 du boulevard Renault depuis sa construction;

Attendu que le propriétaire à un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolit;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1.00 \$, à la suite de la démolition;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour modifier son règlement de zonage de manière à interdire toute nouvelle construction ou infrastructure sur la propriété tant qu'il subsistera un danger pour la population,

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 488 070 où est situé le bâtiment du 554 boulevard Renault, pour la somme de 1,00 \$ et de modifier son règlement de zonage pour interdire toute nouvelle construction ou infrastructure, aux conditions que le bâtiment ait été démolit, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé, que les frais de notaire soient à la charge du vendeur et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-06-5581: Acceptation soumission trottoir phase II

Considérant la demande de prix pour la construction de trottoir boul. Renault phase II

Considérant les offres reçues par:

Les Pavages de Beauce Ltée	285 329,17 \$
Giroux & Lessard	325 252,78 \$

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs ÉQIP s.e.n.c. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Les Pavages de Beauce Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Pavages de Beauce Ltée » au montant deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-neuf dollars et dix-sept cents (285 329,17 \$) taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le surplus accumulé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2016-06-5582: Plan et devis

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis de la 134 Rue, entre la 6e Avenue et la 12e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

SNC – Lavalin Inc.	9 550 \$ excluant les taxes
WSP Canada Inc.	12 500 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur adjoint des travaux publics, Pier-Luc Rancourt, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « SNC – Lavalin Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « SNC – Lavalin Inc. » au montant neuf mille cinq cent cinquante dollars (9 550 \$) taxes exclues;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-06-5583: Approbation d'une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche »

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « Pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche », présentée par la ville de Beauceville, dans lequel la ville de Saint-Victor s'engage à apporter son assistance technique au bon déroulement du projet, notamment par la formation d'un groupe de participants pour le secteur rural;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

De mandater Monsieur Félix Nunez, directeur général de Beauceville, d'agir à titre de demandeur pour l'ensemble des partenaires du projet;

Que la Ville assume au moins 10 % des frais du projet, évalué au montant, de quinze mille quatre cent cinquante-cinq dollars (15 455 \$) attribuables à l'ensemble des coûts du pilote;

D'autoriser le service des finances et de la Trésorier à imputer la dépense au fond d'administration.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-06-5584: Adoption du plan de mise en œuvre

Attendu que la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

R-2016-06-5585: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que le candidat Louis Richard rencontre les critères de base et a réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste de pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre de pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Louis Richard comme pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur

6. URBANISME

R-2016-06-5586: Dérogation mineure – 618, route Fraser, lot 3 488 674

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 618, route Fraser, lot 3 488 674 à Beauceville a été formulée à l'effet





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

❖ À la propriété localisée au 618, de la Route Fraser, sur le lot 3 488 674, la dérogation a comme objectif de permettre l'agrandissement d'un garage existant de 6,40 m de largeur par 8,23 m de profondeur, vers l'arrière de la propriété. L'agrandissement aura comme effet de porter le garage avec l'agrandissement à une superficie totale équivalente à 127 % de la superficie du rez-de-chaussée de la maison alors que le règlement de zonage permet la superficie totale d'un bâtiment secondaire jusqu'à 75 % de la superficie du rez-de-chaussée de l'habitation principale.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, aux conditions suivantes :

Que les installations septiques de la résidence principale aient été mises conformes à la réglementation en vigueur avant de construire l'agrandissement du garage;

Que le propriétaire s'engage à mettre un écran visuel opaque à 80 % ou plus pour limiter l'impact visuel de l'agrandissement du garage sur les propriétés voisine;

Que le propriétaire demande tous les permis nécessaires aux travaux avant de débiter ceux-ci.

Alors, la dérogation sera autorisée conformément aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 mai 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-06-5587: Demande d'autorisation à la CPTAQ – 4 059 990

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 059 990 en date du 2 juin 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété, soit une partie du lot 4 059 990 du cadastre du Québec. Lequel est contigu à la propriété voisine acheteuse (lot 4 241 815).

Considérant que l'acheteur prévu d'une partie du lot 4 059 990 possède le lot contigu 4 241 815 à vocation agricole, et que la vocation du lot 4 059 990 est agricole et demeurera agricole suite à la transaction;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 059 990 en date du 2 juin 2016 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa propriété, soit une partie du lot 4 059 990 du cadastre du Québec. Lequel est contigu à la propriété voisine acheteuse (lot 4 241 815).

7. LOISIRS

R-2016-06-5588: Autorisation de circuler – Randonnée Vélo Beauce

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage sur notre territoire de la randonnée Vélo-Beauce samedi le 20 août 2016, dans le but d'amasser des fonds pour la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche.

R-2016-06-5589: Signataire pour la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de la piste cyclable

Attendu que la MRC Robert-Cliche doit présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de piste cyclable;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Dany Veilleux et il est unanimement résolu :

D'autoriser la MRC Robert-Cliche ou la MRC Beauce-Sartigan à déposer une demande de certificat d'autorisation pour le projet de piste cyclable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de la phase 1 de la piste cyclable sur le territoire de la Ville de Beauceville.

8. FINANCES

R-2016-06-5590: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2016-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2016-06-5591: Affectation d'un montant de 100 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé à l'aréna

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 100 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour la constitution d'un fonds réservés pour l'aréna.

R-2016-06-5592: Affectation d'un montant de 10 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé aux jeux d'eau

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 10 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour la constitution d'un fonds réservés pour les jeux d'eau sur l'Île Ronde.

R-2016-06-5593: Affectation d'un montant de 135 747,82 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 4 352,18 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-212.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Qu'un montant total de 135 747,82 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 4 382,18 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en décembre prochain pour le règlement 2008-212.

R-2016-06-5594: Zéro papier –ville

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 30 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) afin de devenir une ville zéro papier.

Que les objectifs sont d'éliminer 1 classeur par travailleur d'ici 1 an; 2 classeurs par travailleurs d'ici 2 ans et tous les classeurs d'ici 3 ans sauf exception les documents légal que la loi interdit de détruire.

R-2016-06-5595: Réserve de 400 000 \$ route Fraser

Il est proposé par m. monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

Qu'un montant de 400 000 \$ soit affecté à même la réserve des carrières et sablières non affecté pour la constitution d'un fond réservé pour la contribution municipale de la réfection de la route Fraser phase II en complément de l'aide financière à recevoir du MTQ.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

- Monsieur le Maire partage une correspondance sur la journée du 15 juin contre la maltraitance des personnes âgées.

Affaires nouvelles

- M. le Maire faire l'annonce que le 1^{er} tronçon de la piste cyclable sera fait cette année

- Inviter les gens à participer à la randonnée Vélo Beauce

- M. le Maire avec l'appui des membres du conseil adresse des remerciements et félicitation à ex président, Alexandre Paré, et félicitation au nouveau président, Normand Vachon, de l'organisme de la piste cyclable de la MRC

R-2016-06-5596: Modification de l'article de remboursement du règlement 2015-330

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE l'article 3 du règlement 2015-330 « *règlement décrétant une dépense de 785 000 \$ et un emprunt de 785 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 35^e Rue et une partie de la 61^e Avenue et pavage d'une partie de la 53^e Rue* » soit modifié comme suit:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de sept cent quatre-vingt-cinq mille dollars (785 000 \$) sur une période variant de cinq (5) ans à vingt (20) ans, selon les situations ci-après décrites:

Pour la part du 70% des travaux de pavage attribuables à toutes personnes autres que la Ville de Beauceville, les montants non acquittés avant le financement permanent seront financés sur une période de cinq ans et remboursables par les propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe "C" et ayants droit, en fonction des modes de compensation prévus à l'intérieur des articles suivants.

Pour la part des travaux attribuables à la Ville de Beauceville les montants seront financés sur une période de vingt (20) ans.

9.3 Période de questions

Andréanne Huot, journaliste: Pourquoi le président Velo-Route a quitté
Questionnement sur les abris solaires

Gilles Veilleux: Concernant la piste cyclable si on enlève les matériaux
Aréna le gouvernement fédéral a des argents pour les
infrastructures loisirs est-ce qu'on en aura.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 (suite)

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-06-5597: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 juin 2016 à 16h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2016-06-5598: Autorisation de signature entente hors Cour

Considérant que Couillard Construction Ltée et Les Forêts Jaroc 2013 inc. ont déposé contre la Ville un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure (dossier 350-17-000031-164) concernant l'émission d'un avis de conformité au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire des activités de carrière exercées sur le lot 5 202 602 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville ;

Considérant l'entente de règlement hors Cour intervenue entre les parties, laquelle est consignée dans une transaction à être homologuée par la Cour supérieure ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Beauceville approuve le document de transaction négociée entre les parties dans le dossier judiciaire portant le numéro 350-17-000031-164 ;

QUE le directeur général de la Ville, M. Félix Nunez, soit autorisé à signer le document de transaction pour et au nom de la Ville de Beauceville.

R-2016-06-5599: Demande de renouvellement de Couillard Construction – CPTAQ

Considérant la résolution no. 2016-06-5598 par laquelle le conseil municipal a approuvé le document de transaction intervenue entre les parties dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 350-17-000031-164 ;

Considérant qu'en vertu de cette transaction, la Ville doit, adopter une résolution concernant la demande de renouvellement de Couillard Construction Ltée du 2 novembre 2015 logée auprès de la CPTAQ ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville considère ne pas pouvoir s'opposer à la demande de renouvellement de Couillard Construction Ltée du 2 novembre 2015 logée auprès de la CPTAQ, puisque l'usage de carrière sur le lot 5 202 602 du cadastre du Québec est actuellement protégé par droits acquis ;

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ au plus tard dans les 5 jours suivants son adoption, en transmettant une copie conforme de cette résolution à Couillard Construction Ltée.

3- Période de questions

Aucune question n'est posée





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2016 (suite)

4- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-06-5600: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Vincent Roy
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 juin 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc Claude Mathieu Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2016-06-5601: Adoption du règlement 2016-349, travaux de réhabilitation de conduite d'aqueduc par chemisage sur le boulevard Renault

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-349 décrétant une dépense de neuf cent mille dollars et un emprunt du même montant pour la réhabilitation de conduite d'aqueduc par chemisage sur le boulevard Renault soit adopté tel que rédigé.

3- Période de questions

Aucune question n'est posée

4- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-06-5602: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

LUCIE POULIN, Assistante greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juillet 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-07-5603: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant l'item suivant « Résolution MTQ – Secteur Verieul » et enlevant l'item 5.1 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin, des séances extraordinaires du 8 juin et 27 juin 2016
- 1.3. Confirmation pour l'adhésion à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU

- 3.1. Acceptation du rapport annuel pour 2015 sur l'usage de l'eau potable

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

- 5.1. Pompier Frédéric Roy

6. URBANISME

- 6.1. Dérogation mineure – 275, 53^e Rue, lot 3 490 451
- 6.2. Dérogation mineure – 177, 6^e Avenue, lots 5 608 173 et 4 060 525
- 6.3. Dérogation mineure – 305, route 108, lot 5 820 207
- 6.4. Dérogation mineure – 277, 110^e Rue, lot 5 284 196
- 6.5. Dérogation mineure – 241 et 243, 102^e Rue
- 6.6. Résolution – programme Île Ronde

7. LOISIRS

8. FINANCES

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Mandat – Mme Marie-Caroline Bourg – EnviroRcube
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 9.4. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2016-07-5604: Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin, des séances extraordinaires du 8 juin et 27 juin 2016

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 6, 8 et 27 juin 2016 soient adoptés tels que rédigés.

R-2016-07-5605: Confirmation pour l'adhésion à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges

Attendu que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont manifesté l'intérêt d'être desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges ;

Attendu que la Ville de Saint-Georges demande d'avoir une confirmation de chacune des Municipalités avant d'entreprendre des dépenses pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville demande à la Ville de Saint-Georges d'être desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges, selon les modalités de l'entente déjà existante pour les municipalités déjà membres de cette Cour.

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-07-5606: Acceptation du rapport annuel pour 2015 sur l'usage de l'eau potable

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel pour 2015 sur l'usage de l'eau potable soit accepté tel que rédigé.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

R-2016-07-5607: Dérogation mineure – 275, 53e Rue, lot 3 490 451

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2004-139 pour la propriété localisée au 275, 53^e Rue, lot 3 490 451, en zone agricole, a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser un différentiel de marge avant de plus de 2,0 m, soit 4,73 m entre la résidence principale actuellement à 19,38 m de la rue et une potentielle cabane à sucre située sur le même terrain que la résidence principale qui pourrait être située à 12,65 m de la rue. La marge avant minimale de ce secteur est de 7,5 m.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 juin 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-07-5608: Dérogation mineure – 177, 6e Avenue, lots 5 608 173 et 4 060 525

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 2004-140, pour la propriété localisée au 177, 6^e Avenue, lots 5 608 173 et 4 060 525, en zone urbaine, a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser le lotissement des lots 4 060 525 et 5 608 173, pour former de nouveaux lots soit le 5 909 069 avec 91,18 m de façade et 47,55 m de profondeur et le lot 5 909 068 avec 40,03 m de façade et 39,85 m de profondeur, contrairement à ce que le règlement de lotissement autorise pour créer de nouveaux lots pouvant avoir une grandeur maximale en zone urbaine où les services d'aqueduc et d'égouts sont disponibles de 30 m de façade et 38 m de profondeur au maximum

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 juin 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-07-5609: Dérogation mineure – 305, route 108, lot 5 820 207

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2004-139, pour la propriété localisée au 305 de la route 108, sur le lot 5 820 207 a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser la construction d'une remise à moins de 2,0 m de distance du bâtiment principal et à moins de 1,0 m de la ligne de lots latérale et arrière, de la propriété.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 juin 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-07-5610: Dérogation mineure – 277, 110e Rue, lot 5 284 196

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 277, 110^e Rue sur le lot 5 284 196 a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser la construction d'une remise, en marge avant secondaire de la 68^{ième} Avenue, contrairement au règlement de zonage 2004-139 qui ne l'autorise pas.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 juin 2016

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-07-5611: Dérogation mineure – 241 et 243, 102e Rue

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2004-139, pour la propriété localisée au 241 et 243 de la 102^e Rue, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser la mise en place de stationnements en marge avant dont 4 situés entre le bâtiment et la voie publique.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 juin 2016





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-07-5612: Résolution – programme Île Ronde

Attendu que la Ville de Beauceville est propriétaire de la passerelle qui donne accès à l'île Ronde de Beauceville;

Attendu que la passerelle à besoin de travaux de rénovation pour sa peinture, son éclairage et autres ajustements;

Attendu que l'anneau de pavage multifonctionnel de l'île Ronde est fissuré;

Attendu que ces deux équipements sont entretenus par la Ville de Beauceville bien qu'ils soient utilisés par des citoyens, des visiteurs et des touristes;

Attendu que le site propose des échanges culturels, des activités physiques prônant les saines habitudes de vie de par les activités qui s'y déroulent sous la supervision de plusieurs organismes sans buts lucratifs;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que la Ville de Beauceville fasse une demande d'aide financière dans le cadre du programme des infrastructures communautaire Canada 150, volet 2, et que M. Félix Nunez soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents s'y rapportant.

7. LOISIRS

8. FINANCES

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

R-2016-07-5613: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2016-07-5614: Mandat – Mme Marie-Caroline Bourg – EnviroRcube

Considérant l'article 573.3 de la *loi sur les cités et villes* qu'une ville peut octroyer un contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De mandater Mme Marie-Caroline Bourg de la firme EnviroRcube pour démarrer l'implantation du projet pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert-Cliche.

9.1 Correspondance

-

9.2 Affaires nouvelles

R-2016-07-5615: MTQ – Secteur Verieul

Attendu que le secteur « Verieul », situé entre le sommet de la côte des Rapides et à la limite de la ville avec la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'est urbanisé dans les dernières années;

Attendu que la section de la Route Kennedy, précédemment décrite, donne accès à 4 rues qui desservent des secteurs résidentiels où habitent plusieurs familles (plus de 160 propriétés);

Attendu que dans chaque extrémité du secteur « Verieul » (vers la Ville et vers l'intersection avec l'accès à l'autoroute) la limite de vitesse est de 70 km/h;

Attendu qu'il n'y a pas d'espace d'évitement pour les automobilistes qui circulent sur la route Kennedy, en direction sud, et qui doivent tourner pour accéder à l'une des rues qui donnent accès au développement « Verieul », ce qui rend la manœuvre dangereuse en période de trafic soutenu;

Attendu qu'un agrandissement du développement « Verieul » est prévu pour ce secteur avec un nouveau projet résidentiel qui inclut la mise en place de la nouvelle 25^e Rue;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville demande au ministère des Transports d'abaisser la vitesse permise pour les automobilistes, de 90 km/h à 70 km/h de manière à sécuriser l'accès au secteur « Verieul ».

Que la Ville offre son partenariat pour étudier un aménagement qui améliorerait la sécurité des usagers de ce tronçon.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 (suite)

M. Sylvain Bolduc invite de participer à la randonnée Vélo Beauce le 20 août;
et le Grand Marché la fin de semaine du 9 et 10 juillet

M. Vincent Roy rappelle d'économiser l'eau étant donné que la consommation est de 50% de plus que la moyenne

9.3 Période de questions

Gilles Veilleux: concernant le dynamitage dans la carrière Couillard parce qu'il y a beaucoup de bruit et demande qu'il y ait des avertissements lors des activités.

Andréanne Huot: Quand seront les travaux de réhabilitation; concernant la Cour municipale

Roger Thibodeau: Quand les 2 maisons au coin du pont seront-elles démolies; quand l'avenue Lambert Sud sera réparée

Gilles Veilleux: Suite à la démolition est-ce qu'il y aura autre construction

Sylvio Morin: Est-ce que les nouveaux bâtiments vont être inondés; pour l'économie de l'eau potable si la ville a des projets d'installer des compteurs

10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

R-2016-07-5616: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 août 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-08-5617: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016
- 1.3. Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique
- 1.4. Adoption du règlement 2016-339
- 1.5. Avis de motion
- 1.6. Avis de motion

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Renouvellement contrat de déneigement MTQ

3. HYGIÈNE DU MILIEU

- 3.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

- 6.1. Dérogation mineure – 213, 122e Rue, lot 4 061 001
- 6.2. Dérogation mineure – 784, route Fraser, lot 3 489 425
- 6.3. Dérogation mineure – 547, rang de la Plée, lot 3 787 715

7. LOISIRS

8. FINANCES

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Approbation d'une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche »
- 9.2. Projet pilote 311
- 9.3. Appui à l'Office municipal
- 9.4. Correspondance
- 9.5. Affaires nouvelles
- 9.6. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2016-08-5618: Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

R-2016-08-5619: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

La Conseillère Marie-Andrée Giroux se retire de la présente résolution.

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 22 septembre 2016 entre 16h00 et 18h00.

Mme Marie-Andrée Giroux siège maintenant.

R-2016-08-5620: Adoption du règlement 2016-339

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement 2016-339 « décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 550 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout et voirie de la 134^e Rue » soit adopté tel que rédigé

A-2016-08-417: Avis de motion

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement no 2013-299 adoptant le «code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2016-350.

A-2016-08-418: Avis de motion

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement no 2012-279 « adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville ».

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2016-351.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-08-5621: Renouvellement contrat de déneigement MTQ

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère des transports au montant de 117 550 \$ pour le renouvellement du contrat de déneigement, déglçage l'avenue Lambert et de la route du Golf, dossier 6606-15-4569.

Que monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit contrat.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

R-2016-08-5622: Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le PASS 10 et Hypochlorite de sodium 12%* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour deux (2) ans, soit les années 2017 et 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques ***le PASS 10 et Hypochlorite de sodium 12%*** nécessaires aux activités de la Municipalité **pour les années 2017 et 2018 inclusivement**;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ, à chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

R-2016-08-5623: Dérogation mineure – 213, 122e Rue, lot 4 061 001

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 213, 122^e Rue, lot 4 061 001 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser un deuxième accès à la propriété directement le long de la ligne latérale alors que le règlement de zonage 2004-139 exige une distance de un (1) mètre minimum par rapport à la limite de propriété.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 juillet 2016

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-08-5624: Dérogation mineure – 784, route Fraser, lot 3 489 425

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 784, route Fraser, lot 3 489 425 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence entre deux bâtiments existants à ±40 m derrière le bâtiment le plus proche alors que le règlement de





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

zonage 2004-139 exige une distance de 60 m minimum quand la résidence projetée ne respecte pas le facteur maximum de 2 m par rapport à la marge de recul avant moyenne des deux bâtiments existants.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 juillet 2016

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-08-5625: Dérogation mineure – 547, rang de la Plée, lot 3 487 715

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 547, rang de la Plée, lot 3 487 715 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ de régulariser l'implantation en marge avant d'un garage à usage résidentiel existant, à une distance de 1,11 m alors que le règlement de zonage 2004-139 exige une distance en marge avant de 7,5 m dans cette zone.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 juillet 2016

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-08-5626: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2016-08-5627: Approbation d'une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche »

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'approuver une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le financement et le soutien du projet « Pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert Cliche », présentée par la ville de Beauceville, dans lequel la ville de Saint-Victor s'engage à apporter son assistance technique au bon déroulement du projet, notamment par la formation d'un groupe de participants pour le secteur rural;

De mandater Monsieur Félix Nunez, directeur général de Beauceville, d'agir à titre de demandeur pour l'ensemble des partenaires du projet;

Que la Ville assume au moins 10% des frais du projet, évalué au montant de seize mille deux cent dollars (16 200 \$) attribuables à l'ensemble des coûts du pilote.

Que la présente résolution annule la résolution no 2016-06-5583.

R-2016-08-5628: Projet pilote 311

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer au projet pilote pour le développement du service 311 de la compagnie CITAM;

Attendu que la convention de services entre CITAM et la Ville de Beauceville stipulant les principes de base de la participation et l'implication de chacune des parties a été présentée;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite convention et de permettre à CITAM d'entreprendre les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunication pour le routage du ou des numéro(s) de téléphone vers le 311. Le projet pilote pourra débuter dès le septembre 2016.

R-2016-08-5629: Appui à l'Office municipal

Considérant que le programme Supplément au loyer (PSL) subventionne des loyers dans le cadre du projet pilote de la Coalition pour le développement du PSL en santé mentale en Chaudière-Appalaches;

Considérant qu'il y a des logements vacants depuis une longue période au « St-Charles » dans la 102^e Rue au programme d'Accès-Logis





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016 (suite)

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'appuyer l'Office municipal de Beauceville dans sa démarche auprès Société d'habitation du Québec de ne pas subventionner d'autres logements dans la Ville de Beauceville mais d'étendre le programme à toute l'édifice de la 102^e Rue.

9.1. Correspondance

- Aucune

9.2. Affaires nouvelles

M. Sylvain Bolduc fait une invitation au départ de la randonnée Vélo Beauce samedi le 20 août vers 8h00 à la Polyvalente et mentionne le besoin de bénévoles.

M. Claude Mathieu fait une invitation à la journée portes-ouvertes à la Cache du Golf vendredi le 26 août prochain.

9.3. Période de questions

La journaliste Andréanne Huot demande pourquoi les travaux de la route Fraser ne sont pas commencés tels qu'annoncés.

Le journaliste Sylvio Morin demande information sur le service 311 et collecte intelligente.

M. Jean-Marie Quirion demande que l'asphalte sur l'ave Lambert face à la Polyvalente soit réparée. Pour faire suite à la soirée du 26 octobre 2015 il a suggéré d'avoir un musée à Beauceville et si le tout a avancé.

10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

R-2016-08-5630: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 29 août 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2016-08-5631: Autorisation de déposer une demande de subvention pour aréna

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que ville de Beauceville est autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, sous-volet 2 pour la construction d'un aréna.

Que la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Que le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite demande de subvention.

R-2016-08-5632: Non engagement d'un pompier – Frédéric Roy

Considérant que Frédéric Roy a eu un apprentissage depuis mars 2015 et ne rencontre pas les critères pour devenir pompier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les services de monsieur Frédéric Roy ne sont pas retenus comme pompier volontaire.

R-2016-08-5633: Acceptation et autorisation signature d'une offre d'achat pour le terrain 4 060 662

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que la ville de Beauceville accepte l'offre faite par Constructions Pier-Luc Poulin inc., le 20 mai 2016, au sujet de l'acquisition du terrain lot 4 060 662, au prix de 22 300 \$, y incluant son engagement d'y construire une habitation unifamiliale ou multifamiliale à l'intérieur des 12 mois suivant l'acte notarié de vente.

Il est également résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, ou l'assistante-greffière, Lucie Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

R-2016-08-5634: Embauche Frédéric Lepage comme pompier

Considérant que le candidat Frédéric Lepage rencontre les critères de base pour occuper le poste d'apprenti pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2016 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Frédéric Lepage comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur

Période de questions

Aucune question n'est posée.

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout de l'item suivant:

R-2016-08-5635: Félicitations Chaudière-Appalaches en spectacle – resto-bar l'Entracte

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que des félicitations soient adressées à Chaudière-Appalaches en spectacle et resto bar l'Entracte pour le succès obtenu lors de l'activité « Jarret Noir Bikeshow » tenu le 20 août dernier.

R-2016-08-5636: Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 septembre 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de la Mairesse suppléante Renée Berberi.

1. GREFFE

R-2016-09-5637: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 15 août et 29 août 2016
- 1.3. Adoption du règlement 2016-350
- 1.4. Adoption du règlement 2016-351
- 1.5. Autorisation signature – entente PerLe
- 1.6. Autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.
- 1.7. Avis de motion

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Modification entente MTQ

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

- 6.1. Demande d'autorisation CPTAQ - lots 4 060 029-P, 4 241 772-P, 4 241 773
- 6.2. Demande d'autorisation CPTAQ – ministère des Transports

7. LOISIRS

8. FINANCES

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Correspondance
- 9.2. Affaires nouvelles
- 9.3. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2016-09-5638: Adoption des procès-verbaux des séances du 15 août et 29 août 2016

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 15 août et 29 août 2016 soient adoptés tels que rédigés.

R-2016-09-5639: Adoption du règlement 2016-350





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux.
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-350 modifiant le règlement 2013-299 « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* » soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5640: Adoption du règlement 2016-351

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-351 modifiant le règlement 2012-279 « *Adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville* » soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5641: Autorisation signature – entente PerLe

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente concernant le service PerLE et faisant partie intégrante de la présente résolution.

R-2016-09-5642: Autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Transport Dercy Inc. un terrain lot 5 441 274 d'une superficie de 59 055,12 pieds carrés au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé à sur la 181^e Rue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, ou la assistante greffière, Lucie Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

A-2016-09-419: Avis de motion

Le conseiller monsieur Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1998-19 « règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils »

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-09-5643: Modification entente MTQ

Considérant la lettre de confirmation de différents travaux dans la Ville de Beauceville suite au prolongement de l'autoroute 73, projet 154-82-0012 signée par M. Richard Charpentier

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de modifier les conditions de la lettre de M. Richard Charpentier.

Entente initiale 2010	Modification demandée
Rang St-Charles Centre : Le MTQ effectuera des travaux de réfection sur la portion du Rang St- Charles comprise entre la route Fraser et la 181 ^e Rue (Parc industriel), lors des travaux de construction de l'autoroute.	Rang St-Charles Sud : Entre la route Fraser et le Viaduc de l'autoroute (2250 m) 89 ^e Rue : Entre Rang St-Charles et Route Fraser (250 m)
Tronçon de 2 500 mètres, Largeur de 8 mètres	Tronçon de 2 500 mètres, Largeur de 7 mètres d'asphalte
Refaire Structure de chaussée Pavage 3''	Refaire Structure de chaussée (Tel que Norme MTQ : Tome II – Chapitre 2 – Route Locale) ✓ 75 mm de ESG-14 ✓ 150 mm de MG-20A ✓ 550 mm de MG-112
Reprofilage de fossés (lorsque nécessaire)	Reprofilage de fossés et Empierrement des ponceaux (lorsque nécessaire)
Changement de 3 ponceaux 18''	

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

R-2016-09-5644: Demande d'autorisation CPTAQ - lots 4 060 029-P, 4 241 772-P, 4 241 773

Attendu que le propriétaire des lots 4 060 029, 4 241 772, 4 241 773 et 4 060 033 totalisant 20 660 mètres carrés;

Attendu que cette propriété supporte un chalet, une résidence et un commerce de réparation d'automobiles et camions;

Attendu que la résidence et le commerce ont été érigés au milieu des années 1980 sur une superficie bénéficiant de droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu qu'une partie de l'activité commerciale est exercée à l'extérieur de la superficie de droits acquis et que cette situation nécessite une autorisation de la CPTAQ;

Attendu que le propriétaire projette également d'aménager des installations septiques pour la résidence et le commerce;

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est nécessaire pour la dimension commerciale de ses projets;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

Attendu que les parties de lots visés sont localisées à l'intérieur d'un îlot déstructuré établi en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que la demande n'implique aucun morcellement de propriété agricole;

Attendu que la demande est sans incidence sur les activités agricoles environnantes;

En conséquence il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville appuie la demande concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole à des fins d'entrepôt commercial accessoire aux activités et pour fins d'installation septique pour le commerce sur les lots 4 060 029-P, 4 241 772-P, 4 241 773 d'une superficie approximative de 8 700 mètres carrés.

Que le conseil informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

R-2016-09-5645: Demande d'autorisation CPTAQ – ministère des Transports

Considérant la demande faite par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser une parcelle de terrain située sur le lot 3 489 988, à une fin autre que l'agriculture, plus particulièrement pour les travaux de correction et de prolongement d'un ponceau le long de la route Kennedy;

Considérant le faible impact que la présente demande aura sur l'usage agricole du secteur en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, d'autoriser la présente demande tel qu'évoquée à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation présentée par le ministère des Transports du Québec, daté du 8 juin et signé par M. Philippe Veillette, ingénieur mandataire.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-09-5646: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2016-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

M. Sylvio Morin, TVCB, demande plus de précisions sur l'entente avec le MTQ et questionne sur la piste cyclable.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-09-5647: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

RENÉE BERBERI, Mairesse suppléante





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

Annexe de la résolution no ____

ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE PERLE

ENTRE

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Patrick Grenier, sous-ministre adjoint, Développement des services aux citoyens et gouvernance, dûment autorisé en vertu du Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de Services Québec;

ci-après appelé « le ministre »;

ET

LA VILLE DE BEAUCEVILLE, personne morale de droit public, ayant son siège au 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1, représentée par S.H. le Maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil municipal de la Ville de Beauceville, portant le numéro.....;

ci-après appelée « la Ville »;

ci-après appelés collectivement « les parties ».

ATTENDU QUE le ministre a notamment pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation des services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

ATTENDU QUE le ministre a adhéré au service PerLE;

ATTENDU QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer au service PerLE;

ATTENDU QUE les parties partagent une vision et une implication communes du service PerLE afin de soutenir les entreprises dans leur démarrage et leurs opérations et qu'elles travailleront dans un esprit de collaboration afin d'encourager le développement et la qualité du service.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise la participation de la Ville au service PerLE et précise les responsabilités et modalités de collaboration entre les parties.

2. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

2.1 Le ministre est responsable de ce qui suit :

- Participer à la gestion et à l'expansion du service PerLE;
- Gérer l'évolution du service PerLE sur son territoire, notamment son développement et sa promotion auprès de ses partenaires;
- Soutenir les villes et les municipalités locales pendant le processus de mise en œuvre de PerLE, notamment l'entrée et la mise à jour des données dans PerLE;
- Rendre accessibles les permis et certificats d'autorisation des municipalités québécoises sur Portail Québec.

2.2 La Ville est responsable de ce qui suit :

- Établir la liste des permis et des certificats d'autorisation sous sa compétence, qui sont délivrés aux entreprises relativement aux secteurs d'activités de l'industrie canadienne;
- Fournir au pilote de Services Québec - Entreprises les données sur les permis et certificats d'autorisation sous sa compétence;
- Assurer l'exactitude des données et leur mise à jour dans PerLE;
- Inclure un hyperlien dans son portail, dirigeant ainsi les utilisateurs vers Portail Québec;
- Assurer le respect de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) et de la qualité du français.

3. COÛTS

Le ministre assume la contribution annuelle d'adhésion à Industrie Canada pour le service PerLE et assure l'entretien du service pour l'ensemble des villes et municipalités locales québécoises. Ainsi, il n'y a aucun coût de participation pour les villes et municipalités locales.

Chaque partie est entièrement responsable des coûts de développement et d'entretien de son portail, des ressources qui y sont consacrées et des coûts reliés à la qualité, à l'exactitude et à la mise à jour de l'information en ce qui a trait au service PerLE.

4. COMMUNICATIONS

Les parties s'engagent à collaborer à l'organisation des événements publics et aux publications concernant le service PerLE, si requis par le ministre.

5. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les parties reconnaissent qu'elles sont assujetties à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

6. MODALITÉS RELATIVES À LA GESTION DES PLAINTES





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

6.1 Cadre d'intervention

Aux fins de l'application de la présente entente, les parties se réfèrent à la définition de « plainte » en vigueur dans chacune des organisations. Le traitement des plaintes est effectué en application des politiques de gestion des plaintes respectives des parties.

6.2 Répartition des responsabilités

Le ministre est responsable de la gestion et du traitement des plaintes concernant tant l'exécution des activités et fonctions sous sa responsabilité que celles relatives au respect de ses normes de service.

La Ville est responsable de la gestion et du traitement des plaintes relatives à son offre de services, le tout selon ses propres normes de service.

Lorsqu'une plainte concerne les responsabilités des deux parties, celles-ci se communiquent les renseignements nécessaires pour en effectuer le suivi et la reddition de comptes de façon efficace.

6.3 Modalités de fonctionnement

Le responsable de la gestion des plaintes du ministre transfère, s'il y a lieu, la plainte au responsable de la gestion des plaintes de la Ville ou fournit les coordonnées de l'organisation au citoyen ou au représentant de l'entreprise.

Les parties reconnaissent la nature confidentielle des renseignements contenus dans les dossiers de plaintes et en assurent la protection requise dans leur traitement.

6.4 Responsables de la gestion des plaintes

Les parties désignent leurs responsables de la gestion des plaintes comme suit :

Pour le ministre	Pour la Ville de Beauceville
Direction des plaintes et des relations avec la clientèle 425, rue Saint-Amable, RC-175 Québec (Québec) G1R 4Z1 Téléphone : 418 646-0425, poste 89876 Télécopieur : 418 646-7440 Courriel : plaintesservicesquebec@mess.gouv.qc.ca	Nom : Félix Nunez Titre : Directeur-général Adresse : 540, boul. Renault Beauceville, G5X 1N1 Téléphone : (418)774-9137, #224 Télécopieur : (418) 774-9141 Courriel : d-g@ville.beauceville.qc.ca

Tout changement de responsable se fait par avis donné à l'autre partie, dans les plus brefs délais, selon les modalités applicables à la transmission d'un avis, tel que défini à l'article 10.

7. SUIVI DE L'ENTENTE

Chaque partie désigne un représentant qui a pour fonction d'assurer le suivi de la présente entente et l'échange d'informations nécessaires au bon fonctionnement de l'entente, ainsi que de traiter tout différend ou enjeu découlant de son application ou pouvant l'affecter.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

Pour le ministre

Nom : Daniel Guay

Titre : Directeur par intérim des orientations et du partenariat de Services Québec

Adresse : 425, rue Saint-Amable, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 66352

Télécopieur : 418 646-7783

Courriel : daniel.guay@mess.gouv.qc.ca

Pour la Ville de Beauceville

Nom : Paul Morin

Titre : Dir. des loisirs et communications

Adresse : 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1

Téléphone : (418) 774-9137, #230

Télécopieur : (418) 774-9141

Courriel : paulmorin@ville.beauceville.qc.ca

8. MODIFICATION À L'ENTENTE

Les parties peuvent, en tout temps, convenir de modifier la présente entente. Toute modification doit être faite par écrit; elle fait partie intégrante de la présente entente.

La modification entre en vigueur à la date de la dernière signature ou à toute autre date convenue entre les parties.

Les parties peuvent, à la suite de modifications, confectionner une version refondue de cette entente. Toute version ainsi refondue a la même valeur que la présente entente pourvu qu'elle ait été signée par les parties.

9. RÉSILIATION

Chaque partie peut résilier la présente entente au moyen d'un avis écrit expédié à l'autre partie, par courrier recommandé ou certifié, au moins trente (30) jours avant la date de fin souhaitée. Cet avis indique les motifs de résiliation et fixe la date à laquelle celle-ci prend effet.

La partie qui résilie ainsi l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages et intérêts ou autres compensations à l'autre partie ni en exiger de cette dernière.

10. AVIS

Sous réserve de l'article 9, tout avis en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par télécopieur, messenger, par la poste ou par courriel.

Ces avis doivent être remis ou transmis aux personnes responsables du suivi de l'entente désignées à l'article 7.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente entente entrera en vigueur à la date de sa signature, pour une durée de cinq (5) ans. Elle se renouvellera par tacite reconduction, pour une durée de cinq (5) ans.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre :

Patrick Grenier Date

--	--



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 (suite)

Sous-ministre adjoint
Développement des services aux citoyens
et gouvernance

Pour la Ville :

Date

Date





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 septembre 2016, à 19:00 heures et à laquelle sont présents: Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2016-09-5648: Adoption du règlement 2016-340

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-340 adoptant le plan d'urbanisme soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5649: Adoption du règlement 2016-341

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil adopte le Règlement de zonage 2016-341 soumis à la consultation publique, avec la modification suivante :

Que le nombre maximal d'unités de logement autorisées par bâtiment dans la zone 303 M passe de 4 à 6 et le nombre d'étages maximal de 2 à 3;

R-2016-09-5650: Adoption du règlement 2016-342

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-342 adoptant le règlement sur le lotissement soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5651: Adoption du règlement 2016-343

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-343 adoptant le règlement sur la construction soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5652: Adoption du règlement 2016-344

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-344 adoptant le règlement sur l'émission des permis construction soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5653: Adoption du règlement 2016-345

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE le règlement no 2016-345 adoptant le règlement sur le P I I A soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5654: Adoption du règlement 2016-346

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-346 adoptant le règlement sur les dérogations mineures soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5655: Adoption du règlement 2016-347

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-347 adoptant le règlement sur les permis et certificats en urbanisme soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5656: Adoption du règlement 2016-2016-352 circulation véhicules lourds

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-352 modifiant le règlement 1998-19 « relatif à la circulation des camions et véhicules outils» soit adopté tel que rédigé.

R-2016-09-5657: Autorisation de déposer au programme d'eau potable (FEPTEU)

Attendu que la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Attendu que la Ville de Beauceville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTÉU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTÉU.

A-2016-09-420: Avis de motion sur les conditions de vente de terrain dans le parc industriel

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement régissant les conditions de vente de terrain dans le parc industriel.

5 : Période de questions

Aucune question n'est posée

6 : Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-09-5658: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Ass.-Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 septembre 2016 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2016-09-5659: Surveillance partielle – Chemisage conduite d'aqueduc Route 173
161-06551-00 Révision 1

à temps
Renault;

Considérant la demande de prix pour la surveillance de bureau et de chantier partiel pour le projet de gainage des conduites d'aqueduc sur le boulevard

Considérant l'offre reçue par WSP au montant de 9 300 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur aux travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « WSP. » au montant de neuf mille trois cents dollars (9 300 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2016-349;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2016-09-5660: Conception des Plans/Devis de la route Fraser Phase II dans le cadre du RRRL, entre le rang St-Gaspard et le rang Grande-Ligne.

Considérant la demande de prix pour la conception des Plans/Devis de la route Fraser Phase II, dans le cadre du RRRL entre le rang St-Gaspard et le rang Grande-Ligne;

Considérant l'offre reçue de:

- 1) WSP Canada Inc : 17 500,00 \$ excluant les taxes
- 2) SNC Lavalin : 21 200,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « WSP Canada Inc.. » au montant de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le Fonds Carrière et Sablière;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2016-09-5661: Travaux de gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Renault

Considérant la demande de prix pour les travaux de gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Renault

Considérant les offres reçues par:

La firme **Aquarehab** (Canada) Inc. :

§ Option 1 (du pont à l'Hôtel de Ville) :	254 462,67 \$
§ Option 2 (du pont à l'Hôtel de Ville et de la 107 ^e rue à la 115 ^e rue :	499 991,78 \$
§ Option 3 (comprend option 1 et 2, plus de la 97 ^e rue à la 107 ^e rue :	660 525,63 \$

La firme **Sanexen** service environnementaux Inc. :

§ Option 1 (du pont à l'Hôtel de Ville) :	255 957,35 \$
§ Option 2 (du pont à l'Hôtel de Ville et de la 107 ^e rue à la 115 ^e rue :	470 960,60 \$
§ Option 3 (comprend option 1 et 2, plus de la 97 ^e rue à la 107 ^e rue :	<u>596 858,22 \$</u>

Les deux soumissions sont conformes. Toutefois, on peut noter que pour l'option 1, Aquarehab est le plus bas soumissionnaire tandis que pour les options 2 et 3, c'est Sanexen qui est le plus bas soumissionnaire.

Le prix au mètre varie d'une option à l'autre et ce qui est le plus intéressant, c'est le prix au mètre pour la totalité du projet (option 3).

Voici les différences (le prix est calculé avec nos taxes à 1.0499) :

- **Option 1** : 332 mètres de longueur pour un prix au mètre de **704 \$/m**
- **Option 2** : 707 mètres de longueur pour un prix au mètre de **608 \$/m**
- **Option 3** : 1017 mètre de longueur pour un prix au mètre de **536 \$/m**

Considérant la recommandation Denis Guay, directeur aux travaux publics et de Jean-François Poirier, ing, de la firme WSP d'accepter l'offre Sanexen service environnementaux Inc., **avec l'option 3** au montant **596 858,22\$** (le montant avec nos taxes revient à 545,025.00\$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission, soit celle de:

Sanexen service environnementaux Inc., **avec l'option 3** au montant de cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-huit dollars et vingt-deux sous **596 858,22\$** (le montant avec nos taxes revient à 545,025.00\$).

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2016-349





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2016-09-5662: Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de 16 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche

R-2016-09-5663: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications;

Que la Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, Sheina Simoneau, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

6 : Période de questions

Aucune question n'est posée

7 : Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-09-5664: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Assistante greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 3 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 octobre 2016 à 20:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-10-5665: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en reportant l'item 4 « résolution pour lignage de nos rues et routes » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, les séances extraordinaires du 12 et 26 septembre 2016

1.3. Avis motion - modifiant le règlement 98-16

1.4. Nomination du maire suppléant

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1 Résiliation du contrat octroyé à Transport Léon inc. dans le cadre du projet PP15-037 – réfection du ponceau du ruisseau Bertrand

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

4.1 Résolution pour le lignage de nos rues et routes

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

6.1 Demande d'autorisation CPTAQ – lot 4 059 981 et 4 059 913

6.2 Demande d'autorisation CPTAQ – 4 060 236 et 4 060 093

7. LOISIRS

8. FINANCES

Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales

8.1 Approbation du bordereau des comptes

8.2 Résolution de concordance

8.3 Résolution de courte échéance

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles

9.3 Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2016-10-5666: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, les séances extraordinaires du 12 et 26 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 (suite)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre, séances extraordinaires du 12 septembre et du 26 septembre 2016 soient adoptés tels que rédigés.

A-2016-10-421 **Avis motion - modifiant le règlement 98-16**

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 98-16 sur le traitement des membres du Conseil dans le cadre d'une révision du salaire du maire

R-2016-10-5667: **Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Sylvain Bolduc soit et est nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2016 et janvier et février 2017.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-10-5668: **Résiliation du contrat octroyé à Transport Léon inc. dans le cadre du projet PP15-037 – réfection du ponceau du ruisseau Bertrand**

Considérant l'appel d'offres public qui s'est tenu au printemps 2016 pour la réfection du ponceau du ruisseau Bertrand (projet PP15-037);

Considérant que l'offre de Transport Léon inc. s'est avérée être la plus basse soumission conforme;

Considérant la résolution R-2016-04-5536 ayant accepté la soumission de Transport Léon inc. au montant forfaitaire de 291 461,83 \$, taxes incluses;

Considérant qu'en juillet 2016, la Ville a donné l'autorisation à Transport Léon inc. de débiter les travaux;

Considérant que malgré les démarches effectuées par la Ville et le consultant (WSP Global), l'entrepreneur a refusé de débiter les travaux dans les délais prévus au devis;

Considérant que l'entrepreneur a également refusé de transmettre des informations, des plans et un calendrier des travaux, et ce, contrairement à ce qui était exigé au devis;

Considérant que l'entrepreneur a adopté une attitude de confrontation avec la Ville et le consultant, le tout sur un ton d'impatience et d'impolitesse;

Considérant que les méthodes de travail de l'entrepreneur n'ont pas été approuvées par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant la mise en demeure du 6 septembre 2016 des procureurs de la Ville ayant exigé le respect des exigences contenues au devis, l'obtention des autorisations nécessaires et le début des travaux dans les dix (10) prochains jours, à défaut de quoi le contrat serait résilié;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 (suite)

Par conséquent, il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le contrat de Transport Léon Inc. soit résilié.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

4.1 Résolution pour le lignage de nos rues et routes

Considérant la demande de prix pour le lignage des rues et routes;

Considérant l'offre reçue par _____ au montant de _____ \$/mètre linéaire

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par _____
Appuyé par _____ et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « _____ » au montant
_____ (_____ \$) taxes incluses;

5. SÉCURITÉ

6. URBANISME

R-2016-10-5669: Demande d'autorisation CPTAQ – lot 4 059 981 et 4 059 913

Attendu que la demande du propriétaire du lot 4 059 981, faite à la CPTAQ, dans le but de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture des parcelles de terrain des lots 4 059 981 et 4 059 913;

Attendu que cette demande est principalement pour régulariser l'occupation actuelle des terrains précédemment cités;

Attendu qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 (suite)

R-2016-10-5670: Demande d'autorisation CPTAQ – 4 060 236 et 4 060 093

Attendu la demande du propriétaire du lot 4 060 236, faite à la CPTAQ, dans le but de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture des parcelles de terrain des lots 4 060 236 et 4 060 093;

Attendu que cette demande est principalement pour régulariser l'occupation actuelle des terrains précédemment cités

Attendu qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande.

7. LOISIRS

8. FINANCES

Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales

R-2016-10-5671: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-09-30 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2016-10-5672: Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 284 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2003-103	219 200 \$
2005-154	44 100 \$
2010-240	58 000 \$
2009-226	122 000 \$
2013-288	97 700 \$
2013-288	256 000 \$
2015-329	121 500 \$
2015-330	398 500 \$
2015-331	467 000 \$
2016-338	500 000 \$





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 (suite)

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 284 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 novembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2016-10-5673: Résolution de courte échéance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 (suite)

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 284 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2003-103, 2005-154, 2010-240, 2009-226, 2013-288, 2015-329, 2015-330, 2015-331 et 2016-338, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2003-103, 2009-226, 2013-288, 2015-329, 2015-330, 2015-331 et 2016-338, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

La Conseillère Marie-Andrée Giroux invite la population au souper spaghetti le 15 octobre à la salle du Curée Denis Morin dans le but d'amasser des fonds pour l'acquisition des pinces de désincarcération du service de sécurité incendie.

Période de questions

M. Yves Lessard demande de prévoir des argents pour l'asphaltage dans les rues du développement Poulin et Bizier plus précisément 160^e Rue et 32^e Avenue.

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-10-5674: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 octobre 2016 à 16:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire, formant le quorum requis.

R-2016-10-5675: Attestation travaux TECQ

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-10-5676: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 31 octobre 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

Dépôt de l'adjudication vente d'obligations par soumissions publiques**ADJUDICATION – Vente d'obligations par soumissions publiques****ÉMISSION DE 2 284 000 \$****DATÉE DU 2 NOVEMBRE 2016**

Suite à la demande de soumission, par la Ville de Beauceville pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 284 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,70500	135 000 \$	1,25000%	2017	2,11617%
		139 000 \$	1,40000%	2018	
		142 000 \$	1,50000%	2019	
		146 000 \$	1,70000%	2020	
		1 722 000 \$	1,85000%	2021	
Mackie Research Capital Corporation	98,81000	135 000 \$	1,25000%	2017	2,13535%
		139 000 \$	1,35000%	2018	
		142 000 \$	1,50000%	2019	
		146 000 \$	1,75000%	2020	
		1 722 000 \$	1,90000%	2021	
BMO Nesbitt Burns Inc.	98,75710	135 000 \$	1,25000%	2017	2,14521%
		139 000 \$	1,35000%	2018	
		142 000 \$	1,50000%	2019	
		146 000 \$	1,70000%	2020	
		1 722 000 \$	1,90000%	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,54750	135 000 \$	1,25000%	2017	2,14778%
		139 000 \$	1,35000%	2018	
		142 000 \$	1,45000%	2019	
		146 000 \$	1,65000%	2020	
		1 722 000 \$	1,85000%	2021	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,35500	135 000 \$	1,25000%	2017	2,20331%
		139 000 \$	1,40000%	2018	
		142 000 \$	1,55000%	2019	
		146 000 \$	1,70000%	2020	
		1 722 000 \$	1,85000%	2021	

L'offre présentée par Financière Banque Nationale Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Beauceville.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016 (suite)

R-2016-10-5677: Dérogation mineure – 102^e Rue, lot 4 060 662

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété à être construite en bordure de la 102^e Rue, lot 4 060 662 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ Une dérogation mineure est demandée au règlement de zonage 2004-139 afin d'autoriser une marge avant avec un différentiel de plus de 2,0 m avec la propriété voisine. De façon plus spécifique, la nouvelle construction possédera une marge avant de 8,47 m comparativement à la marge de son voisin de gauche qui est de 4,49 m. Aussi, pour cette même propriété, autoriser 6 stationnements en façade du bâtiment avec une distance de moins de 1,5 m de la limite de la rue, tel qu'exigé par le règlement zonage 2004-139

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 6 octobre 2016.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2016-10-5678: Dérogation mineure - 61^e Avenue, lot 5 878 718

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété en bordure de la 61^e Avenue sur le lot 5 878 718 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ Une dérogation mineure est demandée au règlement de zonage 2004-139 afin de pouvoir construire avec un différentiel de marge avant de plus de 2 m de la maison voisine. De façon plus spécifique, la nouvelle propriété sera construite à 15,24 m de la marge avant comparativement à son voisin de gauche qui est situé à plus de 31 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 6 octobre 2016

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc, et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016 (suite)

R-2016-10-5679: Dérogation mineure – rue du Bocage, lot 5 305 847

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au en bordure de la rue du Bocage, lot 5 305 847 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ Une dérogation mineure est demandée au règlement de lotissement 2004-140, afin de permettre aux deux extrémités du lot, d'être lotis de manière à obtenir deux nouvelles propriétés de 3000 m² ou plus avec une façade de plus de 30 m. La réglementation actuelle exige une façade minimale de 50 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 6 octobre 2016;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

Monsieur Claude Mathieu se retire de la résolution suivante

R-2016-10-5680: Dérogation mineure – 188-A, 181e Rue, lot 5 089 805

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 188-A, 181^e Rue, lot 5 089 805 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ Une dérogation mineure est demandée au règlement de zonage 2004-139 afin de régulariser une marge arrière de 2,88 m et une marge latérale de 2,69 m sur le garage construit au coin nord-est du terrain. La réglementation actuelle étant de 3,0 m de marge arrière et latérale au minimum.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 6 octobre 2016;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

M. Claude Mathieu siège maintenant





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016 (suite)

A-2016-10-422: Avis de motion – règlement emprunt au fond de roulement – construction de la 25^e Rue

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour la construction de la 25^e Rue.

R-2016-10-5681: Demande d'autorisation collecte de fonds (barrage routier) Comité d'aide

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 24 novembre 2016 entre 14h00 et 16h30.

R-2016-10-5682: Résolution de la TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016 (suite)

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

R-2016-10-5683: Résolution pour vente du camion autorisation signature par maire et dir. travaux publics

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi

Que S.H. le Maire, Luc Provençal, et le directeur des travaux publics, Denis Guay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de vente à intervenir avec la municipalité de St-Raphaël pour la vente du camion International 2011, 5500i 6X6 avec ses équipements de déneigement au montant de 175 000 \$.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2016-10-5684: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 novembre 2016 à 20:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

R-2016-11-5685: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal des séances du 3, 11 et 31 octobre 2016

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

1.3 Vente de biens pour non paiement de taxes

1.4 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

1.5 Avis de motion pour modifier le règlement 99-39, voies de circulation (25e Rue)

1.6 Avis de motion adoptant un règlement – prolongement des infrastructures municipales

1.7 Avis de motion modifiant le règlement sur les animaux (chiens et chats)

1.8 Autorisation transfert données numériques

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

4.1 Approbation des tableaux de déneigement 2016-2017

5. SÉCURITÉ

5.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

6. URBANISME

6.1 Demande lors de la prochaine négociation de l'article 59 de la LPTAA avec la MRC Robert-Cliche

6.2 Demande de modification du SADR pour intégrer le secteur de la zone 243-R et autres parcelles au périmètre urbain de la Ville de Beauceville

6.3 Demande à la MRC Robert-Cliche d'accompagner le service de l'urbanisme dans la préparation et la présentation d'une demande d'exclusion de la zone agricole pour les derniers terrains en bordure du secteur nord-est du Boulevard Renault.

7. LOISIRS

8. FINANCES

8.1 Approbation du bordereau des comptes

8.2 Résolution pour RRS en parité avec les cols bleus

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

9.3 Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2016-11-5686: Adoption du procès-verbal des séances du 3, 11 et 31 octobre 2016

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal des séances du 3, 11 et 31 octobre 2016 soient adoptés
tels que rédigés.

***RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE PAR MONSIEUR LE
MAIRE ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS***

R-2016-11-5687: Vente de biens pour non paiement de taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées
proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux
articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui
ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire
de l'état des taxes impayées au 31 octobre 2016 et ce, pour défaut de paiement des taxes
municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 15 décembre 2016, à 11 heures, à la
salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et
il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants
de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8121 49 9976	143,50 \$
8318 43 6393	16,18 \$
8318 36 6027	4 820,95 \$

R-2016-11-5688: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente
pour taxes qui aura lieu le 15 décembre 2016 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités
et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

De permettre à la trésorière, madame Mélanie Quirion, ou son mandataire,
d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour
défaut de paiement des taxes le 15 décembre 2016, des propriétés numéros de matricules:
8121-49-9976; 8318-43-6393; 8318-36-6027;





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

A-2016-11-423: Avis de motion pour modifier le règlement 99-39, voies de circulation (25e Rue)

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 99-39, voies de circulation afin de nommer une nouvelle rue.

A-2016-11-424: Avis de motion adoptant un règlement – prolongement des infrastructures municipales

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales

A-2016-11-425: Avis de motion modifiant le règlement sur les animaux (chiens et chats)

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-221 concernant les animaux (chiens et chats)

R-2016-11-5689: Autorisation transfert données numériques

Attendu que la MRC Robert-Cliche a la garde de données numériques de la Ville de Beauceville, par exemple cadastre, matrice graphique, zonage municipal, rôle d'évaluation ou autres.

Attendu que certains fournisseurs de la Ville de Beauceville demandent ces données numériques afin d'accomplir adéquatement et efficacement leur mandat.

Attendu que ces données numériques serviront exclusivement à réaliser des mandats municipaux. Le mandataire ne devra les utiliser à aucune autre fin. À cet effet la MRC Robert-Cliche obtiendra par écrit cette restriction sur l'utilisation des données numériques au nom de la Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'autoriser la MRC Robert-Cliche à remettre et à recevoir; des fournisseurs et mandataires, au nom de la Ville de Beauceville les données numériques de la Ville de Beauceville

Que la présente abroge la résolution 2015-06-5335

2. TRAVAUX PUBLICS

3. HYGIÈNE DU MILIEU





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

4. VOIRIE

R-2016-11-5690: Approbation des tableaux de déneigement 2016-2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE les tableaux de déneigement, secteurs urbain et rural, pour la saison 2016-2017 soient et sont adoptés tels que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

5. SÉCURITÉ

R-2016-11-5691: Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- ❖ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ❖ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ❖ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu :

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents à la date fixée;





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2017

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville procédera à l'achats de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6. URBANISME

R-2016-11-5692: Demande lors de la prochaine négociation de l'article 59 de la LPTAA avec la MRC Robert-Cliche

Attendu que la propriété lot 4 061 077 est adjacente à la limite entre la Ville de Beauceville et la Ville de St-Georges, dans le secteur du Lac des îles.

Attendu que ce secteur possède plusieurs propriétés ayant reçu des autorisations de la CPTAQ pour construire des maisons et des chalets;

Attendu que le lot 4 061 077 est la suite logique du développement de ce secteur;

Attendu que le propriétaire de ce terrain désire obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour vendre des terrains avec autorisation de construire de nouvelles maisons ou chalets;

Attendu que selon la décision 371132 au sujet de l'entente entre la CPTAQ et les municipalités de la MRC Robert-Cliche, la Ville de Beauceville doit faire les demandes autorisations pour de nouveaux emplacements résidentiels en zone agricole seulement à l'intérieur d'une demande à portée collective prévue à l'article 59 de la LPTAA;

Attendu que seule la MRC Robert-Cliche peut soumettre une demande à portée collective pour la Ville de Beauceville en vertu de l'Article 59 de la LPTAA;

Attendu que la MRC Robert-Cliche est chargée de négocier l'article 59 de la LPTAA pour les municipalités de la MRC;

Attendu que le CCU a pris connaissance de la demande du propriétaire du lot en question et recommande le développement tel que souhaité;

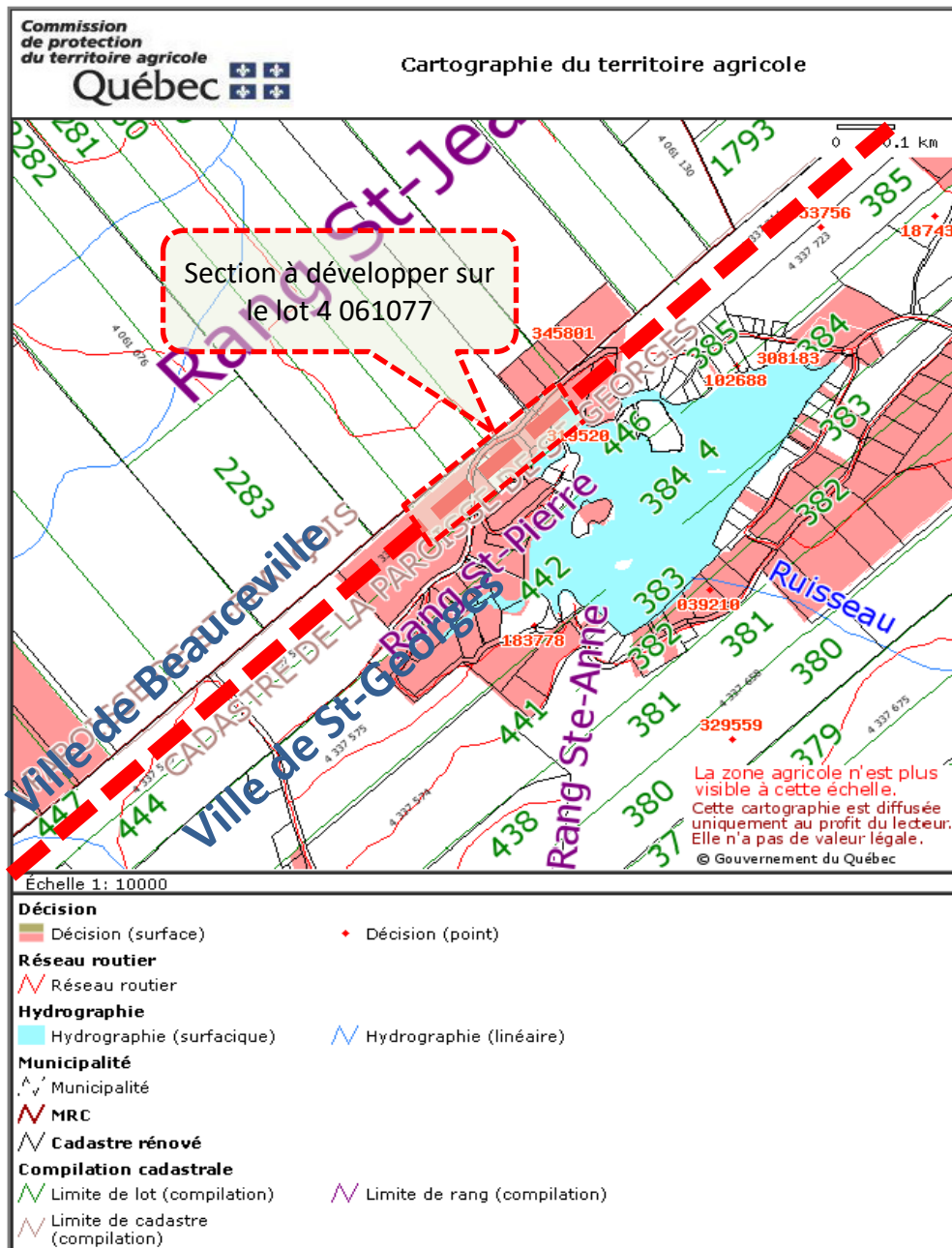




SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la MRC Robert-Cliche considère la présente demande lors de ses prochaines négociations avec la CPTAQ au sujet de l'article 59 de la LPTAA dans le but d'obtenir l'autorisation pour de nouvelles constructions de résidences et de chalets sur le lot 4 061 077 en bordure de la limite de la Ville de St-Georges dans le secteur du Lac des îles



R-2016-11-5693: Demande de modification du SADR pour intégrer le secteur de la zone 243-R et autres parcelles au périmètre urbain de la Ville de Beauceville

Attendu que les propriétés incluses à l'intérieur de la zone 243-R du règlement de zonage 2004-139 avaient obtenues leur exclusion de la zone agricole suite à une demande de la paroisse de St-François-Ouest en date du 27 mars 1997 et tel qu'indiqué à l'intérieur de la décision de la CPTAQ No 243348;





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

Attendu que cette exclusion de la zone agricole n'a jamais été incluse au périmètre urbain de la paroisse St-François-Ouest;

Attendu que suite à la fusion de la Paroisse et de la Ville de Beauceville, la zone précédemment décrite n'a pas été incluse au périmètre urbain de la Ville de Beauceville;

Attendu que cette situation limite les usages possibles sur cette portion de la zone blanche;

Attendu que les terrains en question sont déjà desservis par les services municipaux;

Attendu que les terrains sont en bonne partie occupés par des usages de type habitation et services publics;

Attendu que l'inclusion de cette partie de territoire au périmètre d'urbanisation ne serait pas conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Attendu que quelques corrections seront nécessaires au périmètre urbain pour régulariser des situations problématiques mises à jour lors de l'ajustement du périmètre de la zone agricole par la CPTAQ.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

De demander à la MRC Robert-Cliche de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure au périmètre d'urbanisation de la Ville de Beauceville le secteur 243-R du Règlement de zonage 2004-139 et les autres parcelles de territoire suite à l'ajustement du périmètre de la zone agricole par la CTAQ.

De demander à la MRC Robert-Cliche d'accompagner le service de l'urbanisme de la Ville de Beauceville pour la modification et l'acceptation de ses règlements d'urbanisme de manière à rendre le tout conforme à la présente demande.

R-2016-11-5694: Demande à la MRC Robert-Cliche d'accompagner le service de l'urbanisme dans la préparation et la présentation d'une demande d'exclusion de la zone agricole pour les derniers terrains en bordure du secteur nord-est du Boulevard Renault.

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville souhaite demander l'exclusion de terrains et parties de terrains à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation ou adjacents à ce dernier, déjà utilisés à des fins autres qu'agricoles et desservis par les services d'aqueduc et d'égouts municipaux;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De mandater la MRC Robert-Cliche d'accompagner le service de l'urbanisme pour la préparation des documents, la présentation et les interventions nécessaires à une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 (suite)

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-11-5695: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2016-11-5696: Résolution pour RRS en parité avec les cols bleus

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE tous les employés qui ont un Régime de retraite simplifié (RRS) bénéficieront du même taux que celui accordé aux employés couverts par la convention collective des cols bleus et ce à compter de 2017 et les années subséquentes.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

Parler de la sécurité – autobus scolaire

Mentionner la collecte pour la Guignolée au coin du pont le 24 novembre entre 14h00 et 16h30

Période de questions

M. Robert Gélinas: demande pour la pose de bornes électriques pour autos électriques

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-11-5697: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 5 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 décembre 2016 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2016-12-5698: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS

- 1.3 Adoption des séances 2017
- 1.4 Résolution annulant l'avis de motion A-2016-10-421 Avis motion -modifiant le règlement 98-16
- 1.5 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.6 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.7 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.8 Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2016
- 1.9 Avis de motion pour un règlement autorisant une l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de St-Georges afin notamment de soumettre notre territoire à la compétence de cette cour.
- 1.10 Avis de motion
- 1.11 Adoption du règlement 2016-353

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1 Lignage pour les rues
- 2.2 Approbation des dépenses sur chemins – subvention
- 2.3 Correction ave Lambert par MTQ
- 2.4 Rejet soumission ventilation – bibliothèque

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

- 5.1 Achat compresseur à air respirable

6. URBANISME

- 6.1 Autorisation d'installer poteaux – rang St-Charles
- 6.2 Demande de modification du SADR (Schéma de Développement Révisé de la MRC Robert-Cliche) pour augmenter les dimensions maximales que pourrait avoir une affiche publicitaire en bordure de l'autoroute 73

7. LOISIRS

8. FINANCES

- 8.1 Approbation du bordereau des comptes





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

8.2 Modification de la résolution 2016-02-5514 – Adoption des dépenses du fonds de roulement

8.3 Radiation de créance

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles

9.3 Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2016-12-5699: Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNS

R-2016-12-5700: Adoption des séances 2017

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes* oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

QUE pour l'année 2017 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établies selon le calendrier suivant:

16 janvier 2017	1 mai 2017	5 septembre 2017
6 février 2017	5 juin 2017	2 octobre 2017
6 mars 2017	3 juillet 2017	13 novembre 2017
3 avril 2017	14 août 2017	4 décembre 2017

R-2016-12-5701: Résolution annulant l'avis de motion A-2016-10-421 Avis motion - modifiant le règlement 98-16

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que l'avis de motion no 2016-10-421 modifiant le règlement 98-16 sur le traitement des membres du Conseil dans le cadre d'une révision du salaire du maire soit annulé à toutes fins que de droit.

A-2016-12-426: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2016-12-427: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2016-12-428: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2016-12-429: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2017

Le Conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2017

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée.

A-2016-12-430: Avis de motion pour un règlement autorisant une l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de St-Georges afin notamment de soumettre notre territoire à la compétence de cette cour.

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement autorisant une l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de St-Georges afin notamment de soumettre notre territoire à la compétence de cette cour.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

A-2016-12-431: Avis de motion

Le Conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau « décharge Bolduc ».

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée.

R-2016-12-5702: Adoption du règlement 2016-353

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2016-353 modifiant le règlement 99-39 concernant l'identification de voies de circulations dans la Ville de Beauceville soit adopté tel que rédigé.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2016-12-5703: Lignage pour les rues

Considérant que le lignage réservé pour cyclistes et piétons sur la route Fraser est un succès;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Et résolu à l'unanimité

QUE pour le futur, lorsqu'il y aura de nouvelles rues ou sur rues existantes, qui ont la largeur requise, que le marquage pour cyclistes et piétons soient faits.

R-2016-12-5704: Approbation des dépenses sur chemins – subvention

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 19 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2016-12-5705: Correction ave Lambert par MTQ

Considérant que le ministère des Transports est à projeter des travaux de corrections sur l'avenue Lambert;

Considérant que le ministère des Transports devrait considérer les municipalités comme partenaires naturels dans l'élaboration de leurs travaux;





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Considérant que la Ville de Beauceville n'a pas été consultée sur les travaux prévus sur l'avenue Lambert;

Considérant que deux citoyens sont touchés désavantageusement par ces travaux;

Considérant que lesdits citoyens n'ont pas été informés par le ministère de leur droit;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville demande ministère des Transports de surseoir à ces travaux;

Qu'une rencontre soit demandée avec le Ministre des Transports, Laurent Lessard, afin de clarifier la situation.

R-2016-12-5706: Rejet soumission ventilation – bibliothèque

Attendu que l'ouverture des soumissions pour la ventilation de la bibliothèque a eu lieu le 22 novembre 2016;

Attendu que les soumissions reçues s'élèvent à plus de 100 000 \$

Attendu que les dites soumissions ont été faites par invitation étant donné que l'estimation était moins que 100 000 \$;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* oblige à publier la demande de soumission publique sur système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans un journal pour une soumission de plus de 100 000 \$;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE les soumissions de Les Constructions GBM Inc. et de TBC Constructions Inc. soient rejetées.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2016-12-5707: Achat compresseur à air respirable

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un compresseur à air respirable pour le service de sécurité incendie;

Considérant les offres reçues par:

La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée	56 000 \$
---------------------------------------	-----------





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Coair Inc. n'a pas soumissionné pour différents motifs

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, Daniel Fortin, d'accepter l'offre de La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée au montant cinquante-six mille dollars (56 000 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur du service de sécurité incendie, Daniel Fortin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

6. URBANISME

R-2016-12-5708: Autorisation d'installer poteaux – rang St-Charles

Considérant que les propriétaires du lot 3 488 163 matricule 8321-61-6719 demandent l'autorisation d'installer une ligne électrique privée dans le rang St-Charles;

Considérant que ces propriétaires sont disposés à administrer ladite ligne électrique privée,

Considérant que les poteaux doivent être installés en bordure extérieure du fossé ouest du rang St-Charles sur une longueur d'environ 320 mètres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise lesdits propriétaires à installer ou faire installer, à leur frais, des poteaux en bordure extérieure du fossé une ligne électrique privée;

QUE l'implantation des poteaux devra être approuvée par le directeur des travaux publics;

QUE la Ville de Beauceville ne se tient pas responsable des bris qui pourraient être faits auxdits poteaux.

QUE monsieur Luc Provençal, maire, et monsieur Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente datée du 7 novembre 2016 annexée aux présentes.

R-2016-12-5709: Demande de modification du SADR (Schéma de Développement Révisé de la MRC Robert-Cliche) pour augmenter les dimensions maximales que pourrait avoir une affiche publicitaire en bordure de l'autoroute 73





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville, en collaboration avec la Chambre de Commerce de Beauceville, est à développer un projet d'affichage en bordure de l'autoroute 73 pour donner une bonne visibilité à Beauceville et aux commerces qui le désireront;

Attendu que pour atteindre son objectif de visibilité, la Ville considère qu'elle doit pouvoir bénéficier du maximum des critères législatifs permis par le chapitre A-7.0001 : *Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation*;

Attendu que le schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche est plus restrictif que ce que permet la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation;

Attendu que le Conseil Consultatif en Urbanisme a évalué la situation problématique entre les besoins de la Ville et les règlements du gouvernement du Québec et le schéma de développement révisé de la MRC;

Attendu que le Conseil Consultatif en Urbanisme de la Ville de Beauceville recommande au conseil de Ville de demander à la MRC Robert-Cliche de modifier le schéma de développement révisé de manière à permettre l'affichage en bordure de l'autoroute 73 (sur le territoire de la Ville de Beauceville au minimum) en fonction d'obtenir la possibilité de réaliser un projet d'affichage en fonction du maximum permis par les critères du chapitre A-7.0001 : *Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation*;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

De demander à la MRC Robert-Cliche de modifier son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de manière à permettre à la Ville de Beauceville d'utiliser au maximum, si nécessaire, de ce qui est permis par la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2016-12-5710: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2016-12-5711: Modification de la résolution 2016-02-5514 – Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2016-02-5514 soit modifiée comme suit :

En ajoutant les items suivants au fonds de roulement





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 (suite)

❖ Travaux publics – réfection des trottoirs – aux environs du 231 ave Lambert	14 000 \$
❖ Travaux publics – prolongement de la 61 ^e Rue	24 000 \$
❖ Loisirs – abris solaires (53 857 \$, subvention 36 350 \$)	18 000 \$
En enlevant l'item suivant	
❖ Loisirs – parc nouveau développement 100 ^e Rue Martin Jacques	30 000 \$

R-2016-12-5712: Radiation de créance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc.
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la créance 2015 au montant de 54 855 \$ de la Corporation de l'Aréna Inc. soit radiée en raison de l'impossibilité de recouvrement.

Que ce montant soit pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles

M. le Maire - souligne le départ de Mme Dorothy Thibodeau après 37 années de services.
- mentionne que les sapins de Noël sont recyclés à l'Éco Centre de la 181^e Rue
- également que la réduction de vitesse à 70km sur la route 173 prend 26 secondes de plus que le 90km

Mme Marie-Andrée Giroux invite la population au Marché de Noël qui aura lieu les 9-10-11 décembre à Place Beauceville.

9.3 Période de questions

Andréanne Huot de l'Éclaireur	différentes questions sur la Corporation de l'Arena concernant l'annulation de l'avis de motion 2016-10-421 concernant la correction de l'avenue Lambert
Sylvio Morin de TVCB	
M. Gérard Roy, citoyen	si la règlementation des chiens est la même dans le secteur urbain et rural

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2016-12-5713: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 décembre 2016 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2016-12-5714: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2016-12-5715: Lecture et adoption du budget 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

Que le budget 2017 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2016-12-5716: Lecture et adoption du programme triennal 2017 – 2018 - 2019

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que le programme triennal 2017 – 2018 -2019 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

Période de questions

Quelques questions sont posées de la part du public

- sur la diminution de 25 000 \$ de la péréquation
- la baisse du taux de taxe
- l'aréna et sur la corporation qui le gère
- la justification du 25 000 \$ à la SPA
- la dépense de 290 000 \$ pour la pelle quel est le but
- est-ce qu'il a déjà été pensé que l'aréna ne soit pas renouvelé
- est-ce que l'aréna s'autofinance

R-2016-12-5717: Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 décembre 2016 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2016-12-5718: Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que l'ordre du jour de l'avis de convocation soit et est adopté tel que proposé.

R-2016-12-5719: Adoption du règlement numéro 2016-354 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le règlement numéro 2016-354 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2016-12-5720: Adoption du règlement numéro 2016-355 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2016-355, concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2016-12-5721: Adoption du règlement numéro 2016-356 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que règlement numéro 2016-356, concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2016-12-5722: Adoption du règlement numéro 2016-357 décrétant l'imposition des taxes pour 2017.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2016-357 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2017, soit et est adopté tel que rédigé.

A-2016-12-432: Avis de motion – trottoir Place Beauceville

Le conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de trottoir face Place Beauceville d'une longueur approximative de 135m, entre la 111^e Rue et la 115^e Rue.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016 (suite)

R-2016-12-5723: Affectation de montants dans différents fonds

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés comme suit:

Dans le fonds de carrière et sablière:

- travaux divers dans les rangs (St-Alexandre Sud, St-Guillaume rg St-Joseph, rg St-Charles) 108 045 \$ + taxes
- rte Fraser phase II 62 535 \$ + taxes
- rg Ste-Caroline 58 145 \$ + taxes

Dans le fonds entretien statue Sacré-Cœur

- travaux en lien avec l'éclairage de la statue 4 009 \$ + taxes

Dans le fonds piste cyclable

- travaux de démantèlement voie ferrée ± 60 000 \$
+ facture MRC nettoyage de fossés

R-2016-12-5724: Appui UPA - Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Attendu l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

Attendu l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

Attendu que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

Attendu qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

Attendu que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78% pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85% sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70% sur les taxes scolaires et du crédit de 100% sur les premiers 300 \$ de taxes;

Attendu que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83% des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

Attendu l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016 (suite)

Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

9- **Adoption du règlement – 25^e Rue **REPORTÉ****

Il est proposé par ____
Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2016-358 décrétant une dépense de _____ et un emprunt de _____ à même son fonds de roulement pour la construction de la 25^e Rue.

R-2016-12-5725: Modification résolution 2016-06-5580

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que la résolution 2016-06-5580 « acquisition du terrain 3 488 070 » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

11- **Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

12- **Période de questions**

Aucune question n'est posée de l'assistance.

R-2016-12-5726: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

